

La Maison-Dieu, 186, 1991, 107-168

Jean-Pierre GAILLARD

LES PRIÈRES DU RITUEL DE L'INITIATION CHRÉTIENNE DES ADULTES *

LA parution, en 1972, du Rituel de l'initiation chrétienne des adultes a constitué une des phases de la réforme liturgique voulue par Vatican II¹; si elle a eu en Europe un bien moindre retentissement que la réforme du Missel ou celle du calendrier, il n'en demeure pas moins que dans les jeunes Églises,

* L'article reprend les chapitres centraux d'un Mémoire réalisé sous la direction de P. De Clerck et présenté en novembre 1990 pour l'obtention de la Maîtrise en théologie à l'Institut supérieur de Liturgie, Institut catholique de Paris. On a gardé le style propre à ce genre littéraire.

1. « On restaurera le catéchuménat des adultes, distribué en plusieurs étapes... On obtiendra ainsi que le temps du catéchuménat, destiné à une formation appropriée, puisse être sanctifié par des rites sacrés dont la célébration s'échelonne dans le temps. » Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 64 (traduction du CNPL: Le Centurion, Paris, 1967). Voir encore dans la même Constitution le n° 66, ainsi que les décrets *Ad Gentes* (n° 14) et *Christus Dominus* (n° 14).

qui vivent quotidiennement le catéchuménat des adultes, elle a revêtu une importance certaine.

Le *Consilium* chargé de la mise en place de cette réforme s'est voulu fidèle à la fois aux directives conciliaires et à la théologie qui s'était exprimée au Concile. Notre étude se propose de voir comment cet organisme post-conciliaire a procédé dans le choix des pièces eucologiques², d'analyser l'exemple particulier des exorcismes et enfin d'essayer de retrouver quelques lignes théologiques qui expliquent ces choix.

I. LES CHOIX DU CONSILIUM

Les reprises traditionnelles

Une réforme liturgique s'inscrit dans la Tradition, et les choix du *Consilium* ont pris en compte ce patrimoine. Si le Rituel du Baptême des adultes, jusqu'à 1972, était strictement romain dans ses sources, désormais il puisera également aux sources orientales, ce qui est une nouveauté dans l'histoire de l'eucologie latine, du moins dans la manière dont se sont faits ces emprunts.

Il convient donc de distinguer, d'une part les apports romains (essentiellement gélasiens) qui sont comme le tronc traditionnel sur lequel se grefferont tous les éléments que nous verrons ultérieurement, d'autre part les apports orientaux, certes eux aussi puisés à des sources on ne peut plus traditionnelles, mais néanmoins étrangers à la Tradition latine, « récupérés » par elle car ce sont des parties intégrantes d'un patrimoine commun d'Église, mais « adaptés » au type et au style particuliers que représente la liturgie latine.

2. Nous nous en tenons ici à une étude des seules prières du Rituel, soit cinquante et une pièces eucologiques, laissant délibérément de côté des aspects essentiels de la réforme comme par exemple certains rites.

Dans un premier temps, nous étudierons l'apport spécifiquement romain, avant de considérer les emprunts orientaux.

1. L'apport romain : le Gélasien

S'il fallait faire une histoire du Rituel du Baptême des adultes dans le rite romain, on pourrait assez aisément la découper en trois périodes d'inégales longueurs :

Une première, que nous appellerions « anté-gélasienne », est caractérisée à la fois par une certaine spontanéité laissée à l'évêque qui préside et aussi par un « canevas » liturgique dans lequel devait se couler la célébration baptismale. A cette époque appartiennent par exemple les grands textes de la liturgie romaine d'Hippolyte³ ainsi que les commentaires ambrosiens⁴ et augustiniens⁵, ces derniers généralement dans un esprit de « catéchèses mystagogiques ».

Une seconde période, celle des grands Sacramentaires romains du haut Moyen Age, est marquée par l'apparition du « Gélasien ancien »⁶, pièce maîtresse de l'eucologie romaine du Rituel du Baptême des adultes. En effet, toutes les liturgies occidentales, romaines ou non, et cela jusqu'à la réforme de Vatican II, c'est-à-

3. Hippolyte de Rome : *La Tradition apostolique*, n° 15-21, éd. Dom. B. Botte, Aschendorff, Münster, 1963 (« Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen », 39), p. 31-59.

Il n'est pas de notre propos d'entrer ici dans la discussion quant à l'éventuelle origine orientale de la *Tradition Apostolique*. Nous nous en tenons personnellement, jusqu'à plus ample informé, à l'hypothèse classique d'une origine romaine de l'écrit.

4. Ambroise de Milan : *De Sacramentis ; De Mysteriis*, éd. Dom B. Botte, Le Cerf, Paris, 1961 (« Sources chrétiennes », n° 25bis).

5. Augustin d'Hippone : *Sermons pour la Pâque*, éd. S. Poque, Le Cerf, Paris, 1966 (« Sources chrétiennes », n° 116).

6. L. Mohlberg-L. Eizenhöffer-P. Sifrin : *Liber sacramentorum romanae ecclesiae ordinis anni circuli (Sacramentarium Gelasianum)*, *Rerum Ecclesiasticarum Documenta : Series maior, Fontes IV* ; Herder, Roma, 1960. Abréviation : Ge V (Gelasianum Vetus).

dire jusqu'en 1972, sont totalement dépendantes de ce Sacramentaire, et rares sont les pièces non gélasiennes qui s'y ajouteront au cours des âges ou selon les aires liturgiques.

Enfin, une troisième période, l'actuelle, celle de la rénovation due à Vatican II et qui retient désormais notre attention, offre un mélange de prières d'origines disparates. C'est à travers le travail du *Consilium*, chargé de l'élaboration de ce Rituel rénové, que nous verrons comment s'est faite sa réalisation.

Si donc la plus longue Tradition romaine se situe dans une étroite dépendance gélasienne, on peut se demander comment le *Consilium* a géré ce patrimoine.

L'analyse du Rituel de Paul VI nous montre que neuf pièces eucologiques sont gélasiennes d'origine⁷. De soi, c'est l'apport homogène le plus important (près de 20 % de l'ensemble eucologique du Rituel), et on ne saurait s'en étonner puisque cette source est « romaine » dans son origine, et constitue la base la plus traditionnelle du Rituel du Baptême dans le rite romain.

Toutefois, quoique importante, cette source représente assez peu, compte tenu, précisément, du poids de la tradition gélasienne dans l'eucologie latine, et l'on peut ainsi déjà discerner la volonté du *Consilium* de ne pas être lié outre mesure par une tradition, aussi vénérable soit-elle, sans pour autant l'exclure totalement.

Qu'est-ce que le *Consilium* n'a pas retenu de la tradition eucologique gélasienne ? Il y a d'abord la plus grande partie des prières des scrutins (Ge V, 193-199, 225-228, 255-257⁸), la bénédiction du sel (Ge V, 288),

7. Nous mettons à part la prière OICA 198 qui fera l'objet d'une étude particulière. OICA = *Ordo initiationis christianae adultorum*, Roma 1972.

8. La prière Ge V 254, au troisième scrutin (*quinta dominica*), se retrouve en OICA 121 (*bénédition des catéchumènes*), de même que déjà au Rituel de Paul V (RR 4).

la plupart des exorcismes (Ge V, 291-297⁹), les expositions des évangiles (Ge V, 299-309), du Symbole (Ge V, 310-318) et du *Pater* (Ge V, 319-328), les renonciations (Ge V, 419-420¹⁰ et 422-424), les formules sacramentelles du Baptême (Ge V, 449) et de la confirmation (Ge V, 452).

Certes, toutes ces pièces gélasiennes n'avaient pas survécu au long des âges, mais néanmoins bon nombre d'entre elles, comme par exemple les exorcismes, étaient passées jusque dans le Rituel de Paul V¹¹.

Les pièces qui se retrouveront dans le Rituel actuel peuvent être divisées en trois groupes :

a. Celles (3) qui sont restées effectivement avec le même objet :

* Ge V, 445-448 (*benedictio fontis*);
→ OICA 215 : Bénédiction de l'eau.

* Ge V, 450 (*signatio a presbytero*);
→ OICA [224] : Onction avec le saint-chrême.

* Ge V, 451 (*consignatio ab episcopo*);
→ OICA 230 : Confirmation (prière).

Que les prières gélasiennes soient dans le Rituel de Paul VI avec « le même objet », ne veut pas dire pour autant qu'elles s'y retrouvent telles quelles. Il y aura d'abord des simplifications dans l'expression (OICA 215 et 230) et même des changements significatifs quant

9. Ge V 298, le dernier des exorcismes *super electos*, se retrouve au Rituel de Paul V (RR 28), également en conclusion des exorcismes *ad fores ecclesiae*, et en OICA 187 B, mais pour la *Tradition du Symbole de la Foi*.

10. On notera que le formulaire de l'« Effétha » est plus développé dans le Gélasien, où il est un exorcisme, que dans le Rituel de Paul VI, où il a le sens d'une ouverture à la grâce (OICA 200) :

Ge V, 420 : *Effétha, quod est adaperire, in odorem suavitatis. Tu autem effugare, diabule, adpropinquavit enim iudicium dei.*

OICA 202 A : *Effétha (c'est-à-dire) : Ouvre-toi, afin que tu proclames pour la louange et la gloire de Dieu, la foi que tu as entendue.*

11. *Rituale Romanum Pauli V jussu editum... atque auctoritate ssmi D. N. PII XI ad normam codicis juris canonici accomodatum*, Éd. Mame, Tours, 1936, Editio sexta post typicam. Abréviation : RR.

au contenu théologique, comme nous le verrons ultérieurement (OICA [224]).

b. Celles (2) qui sont restées avec « à peu près » le même objet :

* Ge V, 286 (*ad caticumenum faciendum*);
→ OICA 87 A : Signation du front et des sens.

* Ge V, 287 (*ad caticumenum faciendum*);
→ OICA 149 A : Inscription du nom.

Ces deux prières gélasiennes situées dans le cadre « *ad caticumenum faciendum* »¹² se sont, pour ainsi dire, précisées quant à leur objet : la signation (OICA 87 A), également dans le « rite d'entrée en catéchuménat » de Paul VI¹³ ; l'inscription du nom (OICA 149 A), mais maintenant dans le « rite d'appel décisif » qui inaugure l'« ultime préparation de l'initiation sacramentelle »¹⁴.

c. Celles (4) qui sont restées, mais avec un objet totalement différent :

* Ge V, 290 (*benedictio post datam salem*);
→ OICA 95 A : Prière conclusive de la Liturgie de la Parole de Dieu (« Rite d'entrée en catéchuménat »).

* Ge V, 254 (*oratio quae pro scrutinio celebratur*);
→ OICA 121 : Bénédiction des catéchumènes.

12. « Denuntiatio pro scrutinio quod tertia hebdomada in quadagesima secunda feria initiarum (*sic*) » (Ge V, 283).

R. Cabié rappelle justement que l'ordre des phases de l'Initiation a pu varier : *L'Initiation chrétienne*, in *L'Église en prière*, tome III, p. 38 (note 46), Desclée, 1984.

13. Ce rite d'« entrée en catéchuménat » n'est pas situé de la même manière dans le Gélasien et dans le Rituel de Paul VI. Dans le premier, il se situe au début du jeûne quadragésimal (du moins dans le manuscrit *Vaticanus 316*), alors que pour le second il s'agit de l'entrée en catéchuménat, généralement plusieurs années avant le Baptême proprement dit.

14. OICA 133.

- * Ge V, 298 (*exorcismus super electos*);
→ OICA 187 B: Tradition du Symbole de la Foi.
- * Ge V, 409 (*oratio super catechumenos: ordo de feria VI passione domini*);
→ OICA 192 B: Tradition de l'Oraison dominicale.

Dans le cas de ces oraisons, il s'agit davantage d'« utiliser » le patrimoine gélasien, car il est de qualité, quitte à en modifier plus ou moins le contenu. Il faut également dire que ce contenu était parfois si vague que, soit une légère modification (OICA 95 A et 187 B), soit une reprise pure et simple (OICA 121 et 192 B) permettraient cette réutilisation polyvalente. Nous allons analyser immédiatement quelques exemples.

De fait, on peut encore se demander « comment » ces prières gélasiennes sont passées dans le Rituel actuel. Nous ne pouvons bien sûr les étudier toutes, mais simplement l'une ou l'autre, à titre d'exemples :

- * Certaines n'ont été modifiées que dans le sens d'une simplification : c'est par exemple le cas de la prière OICA 187 B dont la version actuelle est plus concise que la gélasienne.

- * D'autres l'ont été pour respecter le changement d'objet qu'elles ont eu à subir : ainsi OICA 95 A, désormais au Rite d'entrée en catéchuménat, a laissé tout ce qui avait trait à l'imposition du sel, puisqu'elle accompagnait ce rite dans le Gélasien et qu'il est désormais abandonné¹⁵.

- * D'autres enfin l'ont été pour mettre leur théologie en accord avec celle de notre époque, et plus spécifiquement dans la ligne de Vatican II : ainsi la pièce OICA [224] qui accompagne l'onction avec le saint-

15. C'est la partie suivante du texte gélasien qui a été omise dans le Rituel actuel : *hoc primum pabulum salis gustantem non deucius esurire permittas, quo minus gybo expleatur caeleste.*

chrême (hors confirmation) « enrichit » le texte gélasien d'apports théologiques modernes ¹⁶.

Est-il possible de tirer une conclusion de cette brève analyse des sources gélasiennes du Rituel de Paul VI ? Nous pensons que oui.

Le fait des abandons de bien des prières du Gélasien ancien nous révèle que la cause en a été, soit l'abandon par le *Consilium* de certains rites (comme le sel, par exemple), soit beaucoup plus souvent la surabondance d'exorcismes du Gélasien, que le Rituel de Paul V avait du reste beaucoup repris, et que manifestement celui de Paul VI a voulu, sinon éliminer, du moins en atténuer les aspects imprécatoires. Ainsi en va-t-il, par exemple, des oraisons : « *Deus Abraham, deus Isaac...* » (Ge V, 291-292), « *Deus caeli, deus terrae...* » (Ge V, 293 + 292). Le thème étant d'importance, nous y reviendrons dans le prochain paragraphe.

Concile pastoral, Vatican II n'en a pas pour autant négligé la théologie, et il est tout à fait logique que l'eucologie rénovée dans cet esprit prenne acte des

16. Ge V : 450

OICA [224]

Deus omnipotens,
pater domini nostri
Iesu Christi, qui
te regeneravit ex aqua
et spiritu sancto
quique dedit tibi
remissionem omnium
peccatorum,
ipse te
linit chrisma salutis

in Christo
Iesu domino nostro

in uitam aeternam.
Amen.

Deus omnipotens,
Pater domini nostri
Iesu Christi, qui
vos regeneravit ex aqua
et Spiritu Sancto,
quique dedit vobis
remissionem omnium
peccatorum,
ipse vos
linit chrismate salutis,
*ut, eius aggregati
populo,
Christi*

*sacerdotis, prophetae
et regis membra
permaneatis*

in vitam aeternam.
Amen.

acquis théologiques, surtout quand ceux-ci appuient les grandes préoccupations de ce Concile. Qu'ainsi la prière OICA [224], celle de l'onction post-baptismale (en l'absence de confirmation immédiate), à la différence de sa source gélasienne, insiste d'une part sur l'entrée dans le peuple de Dieu par le Baptême (« désormais vous faites partie de son [Christ] peuple ») et d'autre part sur la configuration au Christ dans sa messianité plénière (« vous participez à la dignité [du Christ] prêtre, prophète et roi ») en dit long sur une volonté délibérée d'expression théologique dans l'eucologie elle-même.

Quant au souci de simplification dans l'expression littéraire, on retrouve là, à la fois, la préoccupation permanente de la concision dans l'eucologie latine et la nécessaire sobriété qu'exigent les traductions en langues vernaculaires.

Nous n'avons pas mentionné ici une autre source romaine, celle-ci grégorienne¹⁷ (qui se trouve aussi dans les Gélasiens du VIII^e siècle¹⁸) et qui a donné la formule sacramentelle du Baptême (OICA 220).

Le Sacramentaire gélasien (Ge V, 449) connaît encore la triple immersion correspondant à la triple profession de foi trinitaire, selon la coutume antique en Occident. La formulation par le seul célébrant, attestée dans la lettre du pape Zacharie à Boniface, est la reprise (corrompue¹⁹) du Sacramentaire grégorien, qui la destinait sans doute aux malades. Cette formule se généralisera en Occident²⁰.

17. J. Deshusses : *Le Sacramentaire grégorien*, Spicilegium Friburgense 16, éditions universitaires, Fribourg, 1971. Il s'agit du n° 982 de cette édition, repris dans le *Supplementum anianense* n° 1085.

18. Par ex. P. Saint-Roch : *Liber sacramentorum engolismensis*, Corpus Christianorum, series latina, CLIX C; Brepols, Turnhout, 1987. Il s'agit du n° 2004 de cette édition.

19. « Baptizo te in nomine Patria et Filia et Spiritu sancta », *Ep. 7 ad Bonifacium*, PL LXXXIX, 929.

20. P. De Clerck, *Les Origines de la formule baptismale*, in *Rituels* (Mélanges P.-M. Gy), Le Cerf, Paris, 1990, 199-213.

Le *Consilium*, dans sa rénovation du Rituel du Baptême des adultes, a certes privilégié la Tradition latine qui s'exprime éloquemment par le Sacramentaire gélasien ; il n'en a pas été pour autant totalement tributaire. Et c'est bien la raison pour laquelle il n'hésitera pas à faire appel à d'autres apports de la Tradition ecclésiale, mais cette fois orientale.

2. Les apports orientaux

Il s'agit ici de véritables reformulations modernes à partir de textes de la Tradition orientale, car cet apport n'existait pas antérieurement dans le Rituel romain du Baptême des adultes. On ne pourrait donc pas strictement le comparer à l'apport romain du Gélasien qui était de l'ordre de la « filiation ».

Avec ces apports orientaux, non négligeables puisque quatorze prières du Rituel de Paul VI se disent inspirées par eux, on fait cependant encore appel à des « sources », car on est dans le domaine de la Tradition eucologique. Néanmoins, la création existe bel et bien, puisque l'idée d'utiliser directement des sources orientales, par décision d'experts ou de l'autorité compétente, est moderne ; de plus le *Consilium* lui-même a qualifié cet apport comme des « inspirations ». Et ce terme même d'inspiration il nous faudra le relativiser, car parfois il s'agit de reprises assez nettes.

TEXTES LITURGIQUES DE LA LITTÉRATURE PATRISTIQUE :

Un premier groupe de cinq prières vient de traditions liturgiques exprimées dans trois ouvrages patristiques différents.

1. L'« Eucologe de Sérapion » :

→ OICA 374.2 : Bénédiction des catéchumènes.

Communément datée de la seconde moitié du IV^e siècle égyptien²¹, cette œuvre est dépendante, quoique avec des particularités, de la *Didachè*, d'où son grand intérêt pour l'histoire des sources de la liturgie. La prière de l'Eucologe de Sérapion qui a inspiré OICA 374.2 est présentée comme « oratio pro catechumenis ».

2. Les « Constitutions Apostoliques » :

→ OICA 122 : Bénédiction des catéchumènes ;

→ OICA 123 : Bénédiction des catéchumènes.

Il s'agit du chapitre VIII des « Constitutions Apostoliques »²², que l'on pourrait dater des années 380, en Syrie ou en Palestine²³. Sa proximité évidente avec la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte de Rome (dépendance ou source commune ?) nous ramène déjà à une proximité romaine, sans pour autant dire qu'il s'agit de prières romaines. OICA 122 (C.Ap. VIII, 8) est inspirée d'une « oratio super illuminandos » et OICA 124 (C.Ap. VIII 6) d'une « oratio super catechumenos ».

3. Le « Testament du Seigneur » :

→ OICA 114 : Exorcisme mineur ;

→ OICA 124 : Bénédiction des catéchumènes.

En lien avec les milieux monophysites syriens du milieu du V^e siècle, le « Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ »²⁴, ouvrage parfois extravagant (comme le laisse supposer son titre), est lui aussi en parenté étroite avec la *Tradition Apostolique*²⁵. Les deux prières s'inspirent du même chapitre du Testament : OICA 114 (T.Dni II, 7) et OICA 124 (T.Dni II, 5).

21. D. Dufrasne : *Sérapion de Thmuis* (article), paragraphe 4 : *L'Eucologe dit de Sérapion*, in *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 15, Beauchesne, 1989, col. 647-652.

22. Abréviation : C.Ap.

23. A. Faivre : *La Documentation canonico-liturgique de l'Église ancienne. II : Les Unités littéraires et leurs relectures*, in *Revue des Sciences Religieuses*, tome 54, 1980/4, p. 283.

24. Abréviation : T.Dni.

25. A. Faivre, *op. cit.*, voir note 14.

Il s'agit bien d'inspiration, et non point de reprise au sens strict, comme dans le cas des sources géla-siennes. Ainsi la comparaison du « document-source » et du correspondant OICA nous montre que le Rituel latin fait des coupes importantes dans le foisonnement littéraire oriental, et surtout serre davantage le contenu théologique de la prière.

Pour s'en convaincre, on pourrait se reporter au texte OICA 114 et le comparer à T.Dni II, 7 dont il s'inspire. Ainsi, le texte du Testament abonde de maux dont on prie Dieu de préserver le catéchumène (on y donne une liste impressionnante de huit maux, puis de vingt-trois « armes de Satan ») et énumère ensuite les fruits dont on lui demande de faire bénéficier celui qui s'est tourné vers lui (dix « fruits »), sans compter les nombreux attributs maléfiques de Satan qui sont également décrits dans le détail.

En revanche, on a des cas de plus grande proximité littéraire, mais toujours avec une connotation théologique plus forte dans le texte du Rituel de Paul VI. Nous nous bornerons à un seul exemple, laissant toutefois de côté le premier texte qu'avait proposé le *Consilium*, pourtant plus proche du texte des *Constitutions*²⁶.

26.	C.Ap. VIII, 8	OICA 122
	<p>Qui per sanctos prophetas tuos <i>praedixisti eis,</i> <i>qui initiantur ac baptizantur :</i></p> <p>« Lavamini, mundi estote », et per Christum <i>saxisti</i> spiritualem regenerationem, <i>ipse nunc etiam respice</i> <i>in hos baptizandos</i></p> <p><i>et benedic eis</i></p> <p>et sanctifica ac praepara ut <i>digni fiant</i></p>	<p><i>Oremus. Deus</i> qui per sanctos prophetas tuos <i>nuntiasti</i></p> <p><i>accedentibus ad te :</i> « Lavamini, mundi estote », et per Christum <i>disposuisti</i> spiritualem regenerationem, hos nunc respice <i>famulos,</i> <i>qui se diligenter</i> <i>ad baptismum disponunt :</i> benedic eos, et, <i>promissionibus tuis fidelis,</i> praepara et sanctifica, ut,</p>

AUTRES TEXTES LITURGIQUES ORIENTAUX :

Un second groupe d'apports orientaux, neuf pièces eucologiques du Rituel de Paul VI, fait référence à des sources liturgiques orientales qui ne peuvent pas être attestées comme datant de l'époque patristique, quoique leur propre enracinement puisse parfois l'être, ou du moins s'en approcher.

Les origines géographique et liturgique de ces sources liturgiques orientales sont assez diverses :

a. Le rameau alexandrin :

* Liturgie copto-alexandrine :

→ OICA 373.1 : Exorcisme mineur.

→ OICA 374.4 : Bénédiction des catéchumènes.

* Liturgie copto-éthiopienne :

→ OICA 374.5 : Bénédiction des catéchumènes.

b. Le rameau antiochien :

* Liturgie dite « jacobite » (syro-occidentale) :

→ OICA 113 : Exorcisme mineur.

*spirituali dono tuo
ac vera tua adoptione,*

*tuisque spiritualibus mysteriis
atque aggregatione cum eis,
qui salvantur,
per Christum Salvatorem
nostrum
per quem tibi gloria,
honor et reverentia
in sancto spiritu,
in saecula, amen.*

*donorum tuorum
capaces effecti
et adoptionem
filiorum et
Ecclesiae tuae consortium
recipere mereantur.*

*Per Christum Dominum
nostrum.*

Amen.

Le texte original des *Constitutions* étant en grec, nous citons, conformément au *Consilium*, la traduction latine de F.X. Funk (éd.) : *Didascalia et constitutiones apostolorum*, vol. 1, Paderborn, 1905, p. 485.

L'ordre des mots du texte du Rituel de Paul VI a parfois été modifié, sans en altérer le sens, pour une plus grande clarté dans la disposition en colonnes.

* Liturgie arménienne²⁷ :

→ OICA 115 : Exorcisme mineur.

* Liturgie byzantine :

→ OICA 115²⁸ : Exorcisme mineur.

→ OICA 374.1 : Bénédiction des catéchumènes.

→ OICA 374.3 : Bénédiction des catéchumènes.

→ OICA 231 : Confirmation (sacrement).

c. Liturgie de l'Église Unie d'Inde du Sud²⁹ :

→ OICA 389.1 : Bénédiction de l'eau.

On notera donc que ces apports de la liturgie orientale concernent, en général, soit les exorcismes mineurs (OICA 113, 115 et 373.1), soit les bénédictions (OICA 374.1, 374.3, 374.4 et 374.5), tous situés dans le Rituel de Paul VI à l'époque du catéchuménat. Nous mettons à part les prières OICA 231 (formule sacramentelle de la Confirmation) et OICA 389.1 (bénédiction de l'eau), venant, la première de la liturgie byzantine et la seconde de la liturgie de l'Inde du Sud.

Le cadre liturgique dans lequel se trouvent ces prières en Orient est celui de la liturgie baptismale, à une exception près, celle de OICA 374.1 (*bénédition des catéchumènes*) présentée par le *Consilium* comme « *e liturgia byzantina, post evangelium missae* ». Il s'agit en effet de l'oraison qui clôt la prière pour les catéchumènes, avant leur renvoi, dans la « Sainte et Divine

27. Le *Consilium*, dans une note explicative (schéma 122, 4, note) porte la mention « *e liturgia secundum byzantinos et coptos* », alors que la référence de Denzinger donnée par le *Consilium* lui-même porte « *ordines baptismi et confirmationis apud Armenos* ». Nous nous expliquons cette substitution de la mention des Arméniens par celle des Coptes comme une erreur : si cette prière OICA 115 s'inspire également des Byzantins (c'est la référence à GOAR, également faite par le *Consilium*), nous n'avons rien qui relève de la liturgie copte ; les termes « *armenos* » et « *coptos* » auraient donc été confondus.

28. Voir note précédente.

29. Nous ne classons pas cette liturgie dans l'une des deux grandes branches orientales traditionnelles, en raison des origines protestantes et non strictement orientales de cette Église.

Liturgie de notre Père Jean Chrysostome »³⁰ ; elle marque la fin de la « liturgie des catéchumènes », la célébration se poursuivant ensuite par la « liturgie des fidèles ».

Nous pourrions faire ici les mêmes remarques que celles que nous avons faites à propos des apports orientaux de la littérature patristique : il s'agit plus de sources inspiratrices que de reprises (comme c'était en revanche le cas pour le Gélasien) ; le texte du Rituel de Paul VI va généralement dans le sens d'une plus grande simplicité littéraire en même temps que d'une connotation théologique qui soit davantage dans l'esprit du Concile Vatican II.

Toutefois, il faut bien prendre acte que le *Consilium* a voulu faire entrer dans la liturgie latine ces textes de haute valeur théologique et très expressifs quant à la liturgie baptismale.

Ici encore nous nous bornerons à ne donner qu'un seul exemple, à titre indicatif : il s'agit d'une *bénédition des catéchumènes*, OICA 374.1³¹.

30. N. Edelby, *Liturgicon* (Missel byzantin à l'usage des fidèles), Éd. du Renouveau, Beyrouth, 1960, p. 434.

31.

Lit. byzantine

OICA 374.1

Domine Deus noster,
qui in altis habitas,
et humilia respicis,
qui salutem humano generi
emisisti
unigenitum filium tuum
et Deum, Dominum
nostrum
Iesum Christum :
respice
ad servos tuos catechume-
nos
suam tibi cervicem
inclinantes :
et dignos facias ipsos

Oremus.
Domine Deus noster,
qui in altis habitas
et humilia respicis,
qui *ad* salutem humani generis
misisti
Filium tuum,
Deum ac Dominum
nostrum
Iesum Christum,
respice,
servos tuos catechumenos,
suas tibi cervices
humiliter inclinantes :
dignos fac ipsos

Les compositions modernes

Le Concile Vatican II a eu le souci de faire comprendre que la notion de Tradition, parfois mal interprétée, parce que dans un sens trop restrictif et « passéiste », devait bien être entendue comme une « Tradition vivante » : l'antique Tradition qui vient des Pères et des Docteurs se poursuit encore dans l'Église de notre temps³², et le Concile lui-même constitue un des maillons importants de cette Tradition en perpétuelle construction.

in tempore opportuno

lavacro regenerationis,
remissione peccatorum
et indumento incorruptionis.

Uni eos
sanctae tuae Catholicae
et Apostolicae Ecclesiae,
et connumera ipsos
cum electo tuo grege.

Ut et ipsi
simul nobiscum glorificent
venerandum et glorificandum
nomen tuum,

Patris,
et Filii,
et Spiritus Sancti :
nunc et semper,
et in saecula saeculorum.

Amen.

lavacro regenerationis,
remissione peccatorum
et indumento incorruptionis ;

aggrega eos
sanctae tuae catholicae
et Apostolicae Ecclesiae,

ut ipsi
nobiscum glorificent
nomen tuum.

Per Christum Dominum
nostrum.
Amen.

Le texte original de la liturgie byzantine étant en grec, nous citons, conformément au *Consilium*, la traduction latine de J. Goar, *Euchologion sive rituale graecorum*, Venezia, 1730 ; édition anastasique : Akademische Druck — u. Verlagsanstalt, Graz, 1960 ; p. 56-57.

L'ordre des mots du texte du Rituel de Paul VI a parfois été modifié, sans en altérer le sens, pour une plus grande clarté dans la disposition en colonnes.

32. « Cette Tradition qui vient des Apôtres se poursuit dans l'Église, sous l'assistance du Saint-Esprit. » Constitution dogmatique *Dei Verbum*, n° 8.

La Liturgie est un élément essentiel de la Tradition de l'Église³³ et elle devra donc, étant sauves les règles de la prudence et de la sagesse, participer, à sa manière, à la construction de cette Tradition vivante³⁴. Ce rôle est d'autant plus essentiel que la prière de l'Église, qui s'exprime de façon privilégiée dans la liturgie, a partie liée avec la foi elle-même³⁵.

Il était donc normal que le *Consilium* travaillât à la création de pièces eucologiques qui n'aient point de racines traditionnelles (directement ou indirectement) et que notre époque, elle aussi, apportât sa contribution à l'enrichissement du patrimoine eucologique de la liturgie latine. Ceci s'est toujours fait³⁶ et continuera à se faire. Ainsi, si nous avons pu dénombrer vingt-quatre pièces eucologiques du Rituel du Baptême des adultes en dépendance plus ou moins étroite de la Tradition³⁷, restent vingt-sept autres qui doivent être mises au compte d'une composition moderne, au sens strict, c'est-à-dire sans appui traditionnel. Pour être parfaitement juste, conviendrait-il encore d'y ajouter les possibilités laissées aux Conférences épiscopales de

33. « La Tradition qui s'exprime surtout par les rites liturgiques... » Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n° 21.

34. « Afin que soit maintenue la saine Tradition, et que pourtant la voie soit ouverte à un progrès légitime... » Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 23.

35. Malgré son ambiguïté incontestable, l'adage « *lex orandi, lex credendi* » montre au moins le lien étroit entre la liturgie et la foi. Cf. : A. Houssiau, *La Liturgie, lieu privilégié de la théologie sacramentaire* (« Questions Liturgiques » 54, 1973, p. 7-12); G. Lukken, *La Liturgie comme lieu théologique irremplaçable...*, (« Questions Liturgiques » 56, 1975, p. 97-112); P. De Clerck, « *Lex orandi, lex credendi* », sens originel et avatars historiques d'un adage équivoque (« Questions Liturgiques » 59, 1978, p. 193-212).

36. Les créations de fêtes au long des âges, y compris entre les xvii^e et xx^e siècles, époque éminemment « rigide » en matière liturgique, ont ainsi amené des créations eucologiques tout à fait révélatrices d'une théologie donnée et datée. Un des meilleurs exemples est l'introduction de la fête du Sacré-Cœur, avec ses variations eucologiques qui témoignent des divergences d'approche théologique d'un même mystère.

37. Dix romaines et quatorze orientales.

faire composer des prières qu'elles jugeraient opportun de promulguer³⁸.

Pour la commodité de notre étude, nous distinguerons les prières de composition moderne qui sont d'« inspiration » biblique de celles qui ne doivent qu'à la théologie du sacrement du Baptême.

Les enracinements bibliques :

« Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême. C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et dans son élan que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. Aussi, pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut promouvoir ce goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture dont témoigne la vénérable Tradition des rites aussi bien orientaux qu'occidentaux³⁹. »

Ce texte du Concile Vatican II donne la mesure de la volonté, que nous retrouverons dans toute la réforme liturgique dont il est l'initiateur, de redonner à la Parole de Dieu toute sa place, retrouvant en cela la plus traditionnelle des manières de faire la liturgie. On ne se contentera pas de redonner à la Parole comme telle la place qui lui revient, et ce sera déjà un des grands acquis de la réforme, mais encore on fera en sorte que cette même Parole imprègne l'ensemble de la liturgie, dont l'eucologie : d'une dévotion

38. *Praenotanda generalia de Initiatione Christiana*, n° 30.

39. *Constitution Sacrosanctum Concilium*, n° 24.

de plus en plus moralisante on en est revenu à une prière plus biblique⁴⁰.

On ne s'étonnera donc pas que seize prières du Rituel du Baptême des adultes de Paul VI aient une coloration nettement biblique.

Le *Consilium*, dans sa présentation, dit lui-même que quatre d'entre elles sont directement inspirées par la Parole de Dieu, donnant même les références bibliques correspondantes :

- OICA 116 : Exorcisme mineur ;
Lc VI 20-26 ; Mt V 1-16.
- OICA 373.2 : Exorcisme mineur ;
Is LXI 1-3, 10 ; Lc IV 16-30 ; Ep II 2-12.
- OICA 373.3 : Exorcisme mineur ;
Mt IX 1-18 ; VIII 23-24.
- OICA 373.4 : Exorcisme mineur ;
Ga I 15-16 ; Ph III 8, 13.

Dans l'exemple que nous présentons maintenant (OICA 373.2), on voit fort bien comment la Parole de Dieu a imprégné la prière pour lui donner sa coloration biblique ; on notera également que la partie qui ne fait pas explicitement référence aux textes bibliques cités par le *Consilium* est de forte saveur paulinienne⁴¹ ou pétriniennne⁴², et même indirectement johannique⁴³ :

Prions.

Seigneur Jésus-Christ,

40. Il serait intéressant de comparer, dans le Missel de Pie V ou le Rituel de Paul VI, la différence de ton entre les prières « traditionnelles », de type gélasien ou grégorien (plutôt bibliques) et les prières « modernes », de l'époque tridentine ou immédiatement antérieure (plutôt moralisantes ou dogmatiques).

41. « [Jésus] à qui le Père a remis toute chose et qu'il a établi au-dessus de tous » : Ph II 10-11 ; cf. Rm XIV 9, 1 Co XV 25.

« qu'ils [les catéchumènes] se soumettent à l'esprit de foi et de grâce » : Ga V, 13-26 ; Rm VI ; VIII 1-13.

« fidèles [les catéchumènes] à l'espérance de leur vocation » : Rm I, 7 ; 1 Co I 2, 26.

42. « Peuple sacerdotal » : 1 P II 5, 9. Cf. Ex XIX 6.

43. « Royaume de prêtres » : Ap I 6 ; V 10. « Prêtres » : Ap XX 6.

toi que le Père a envoyé
et que l'Esprit a consacré⁴⁴,
tu as voulu accomplir dans la synagogue de Nazareth
la parole du prophète Isaïe⁴⁵,
en annonçant aux captifs leur libération
et une année de paix de la part de Dieu⁴⁶.

Nous te supplions pour tes serviteurs
qui se tournent vers toi de tout leur cœur
et de toutes leurs oreilles⁴⁷.

Rends-les accueillants à ce temps de grâce⁴⁸ :
qu'ils ne restent pas prisonniers de l'angoisse⁴⁹,
ni soumis aux désirs de la chair⁵⁰,
ni étrangers à l'espérance des promesses⁵¹,
ni dociles à l'esprit d'incroyance⁵².

Mais que, bien au contraire,
croyant en toi, Jésus⁵³,

à qui le Père a remis toute chose
et qu'il a établi au-dessus de tous,
ils se soumettent à l'esprit de foi et de grâce.

Ainsi, fidèles à l'espérance de leur vocation,
ils accèdent à la dignité du peuple sacerdotal
et seront comblés de joie dans la Nouvelle
Jérusalem⁵⁴.

Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles.
Amen.

44. Is XLI 2, 1; Lc IV 18.

45. Lc IV 21.

46. Is XLI 1-2; Lc IV 18-19.

47. Lc IV 21.

48. Is LXI 2; Lc IV 22. Le temps de la joie (Isaïe) ou de la grâce (Luc) est ici assimilé au temps du Baptême.

49. Is LXI 1, Lc IV 18. Le thème des « humiliés » se retrouve aussi en Lc VII 22 (citant encore Is LXI 1).

50. Ep II 3.

51. Ep II 12.

52. Ep II 12.

53. Ep II 5, 8.

54. Is LXI 3, 10. Le terme « nouvelle », dans la ligne messianique d'Isaïe, est une relecture chrétienne du texte.

Nous présentons nous-mêmes douze prières, toutes celles des scrutins, comme étant d'inspiration biblique, sans que pourtant le *Consilium* ne l'eût précisé.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette question des scrutins, car elle est très importante. Contentons-nous, pour l'instant, de faire remarquer que si le *Consilium* ne présente pas ces prières comme inspirées par des textes bibliques, c'est que cela n'est que trop évident, surtout avec la remise en place des trois péricopes évangéliques selon saint Jean⁵⁵, anciennement attachées aux scrutins dominicaux⁵⁶.

La théologie contemporaine

Demeurent donc onze pièces eucologiques du Rituel du Baptême des adultes de Paul VI, qui ne sont ni dépendantes de sources romaines, ni inspirées de sources orientales ou de textes bibliques :

- OICA 82 : *Première adhésion.*
- OICA 87 B : *Signation du front et des sens.*
- OICA 95 B : *Liturgie de la Parole de Dieu.*
- OICA 117 : *Exorcisme mineur.*
- OICA 118 : *Exorcisme mineur.*
- OICA 373.5 : *Exorcisme mineur.*
- OICA [131] : *Rite de l'onction*⁵⁷.

55. Jn IV 5-42 (Samaritaine), IX 1-41 (Aveugle-né), XI 1-45 (Résurrection de Lazare).

56. Il s'agit bien sûr de l'ancienne tradition des « trois » scrutins, antérieurs à leur augmentation au nombre de « sept », apparue dès les Sacramentaires grégoriens et sanctionnée par le Pontifical romano-germanique.

57. La prière OICA [131], dans le « rite inter tempora catechumenatus », se retrouve encore au n° [207 A], dans les « ritus immediate praeparatorii », puisqu'elle accompagne le rite de l'onction avec l'huile des catéchumènes qui peut se placer à l'un ou l'autre moment.

- OICA [132] : *Rite de l'onction* ⁵⁸.
- OICA 149 B : *Inscription du nom*.
- OICA 198 : *Reddition du Symbole de la Foi*.
- OICA 389.2 : *Bénédition de l'eau*.

La prière OICA 198 est un cas particulier. En effet, le *Consilium* l'a d'abord proposée sans indication de source, puis comme ayant une source gélasienne (Ge V, 193). Or la confrontation des deux textes fait très nettement apparaître qu'il ne saurait y avoir de source gélasienne à cette prière. Seuls les cinq premiers mots latins, dont le sens est du reste on ne peut plus général ⁵⁹, sont communs aux deux prières. Nous en concluons donc à une « erreur » de la part du *Consilium* quand il a présenté cette prière comme ayant une source gélasienne, et ceci d'autant plus qu'il ne le dira plus dans la présentation du « texte définitif » (Schéma 352, 205).

Notre recherche ne nous ayant pas amené non plus à découvrir une source ancienne à cette prière OICA 198, nous la classerons tout simplement dans la même catégorie que les dix prières que nous allons analyser maintenant.

Celles-ci sont présentées sans origine indiquée, sans commentaire de la part du *Consilium*. Pour notre part, nous n'hésitons pas à dire qu'il s'agit de compositions modernes dont la seule source d'inspiration, et c'est déjà beaucoup, est la théologie du Baptême.

La prière OICA 389.2 (troisième formulaire de bénédiction de l'eau) est un peu particulière. Elle consiste en quatre adresses au Père, ponctuées par l'acclamation « Béni sois-tu Seigneur » auxquelles s'ajoute la bénédiction finale qui se trouve dans les deux autres formulaires de bénédiction de l'eau (OICA 215, 389.1) ;

58. La prière OICA [132], dans le « ritus inter tempora catechumenatus », se retrouve encore au n° [207 B], dans les « ritus immediate praeparatorii », puisqu'elle accompagne le rite de l'onction avec l'huile des catéchumènes qui peut se placer à l'un ou l'autre moment.

59. « Da, quaesumus, Domine, electis nostris. »

peut-être cette forme est-elle empruntée à la bénédiction inspirée de la liturgie d'Inde du Sud (OICA 389.1).

Elle développe une théologie particulière liée au sacrement de Baptême conféré immédiatement après : par le Baptême, Dieu fait jaillir des eaux une vie nouvelle ; il rassemble en un seul peuple dans le Christ ; il libère dans l'Esprit ; il appelle de toutes les nations.

L'ensemble des autres prières de ce type sont placées dans les première et seconde étapes du Rituel, et dans des célébrations fort diverses. Elles accompagnent donc des moments différents du catéchuménat et permettent ainsi de déployer toute une palette de notations théologiques.

Il ne nous est pas possible d'analyser chacune d'elles. Néanmoins nous esquissons une liste des grandes lignes théologiques qu'elles peuvent présenter, à partir de mots ou expressions significatifs, tout en étant bien conscient de la précarité d'un tel inventaire. D'autre part, cela ne signifie pas que dans les autres prières de ce Rituel on ne retrouve pas les mêmes thèmes, et mêmes quelques autres.

* Dieu :

Créateur : *créateur* (95 B, 117, 375.5), *Père* (95 B, 149 B).
 Les qualités de Dieu : il *aime* (117, 149 B) ; il *rétribue chacun selon ses œuvres* (118) ; il *scrute les cœurs* (118) ; il *est bon* (82, 118, 373.5), *éternel* (95 B), *juste* (118), *miséricordieux* (117), *tout-puissant* (95 B, 87 B) ; il *est la force de son peuple* (131), *sa providence* (117).

Le Père et le Fils veulent le salut de l'homme, et en particulier des catéchumènes : il *est rédempteur* (373.5) et *sauveur* (117, 132) ; il *forme son peuple* (117) et lui *donne vie* (87 B) ; il *récapitule tout dans le Christ* (149 B).

Le Père et le Fils appellent les catéchumènes : *en les accueillant* (117), *en les aidant* (82), *en les appelant* (82, 117), *en les attirant* (373.5, 149 B).

Il leur est demandé de soutenir l'effort des catéchumènes : *en leur accordant la grâce de la fidélité* (198), *en les inspirant* (82), *en les conduisant* (373.5, 149 B),

en acceptant leur pénitence (118), en affermissant leur démarche (118), en augmentant leur foi (118), en purifiant leur cœur (373.5), en les gardant (117), en les fortifiant (131, 132) et en les « imprégnant » (132); en exauçant enfin la prière des fidèles pour les catéchumènes (87 B, 95 B, 117, 118, 131, 198).

* Les catéchumènes :

sont à l'écoute de la Parole de Dieu : renouvelés par la puissance de la parole qu'ils ont entendue (95 B);

répondent à l'appel du Christ : adhérer au Christ (95 B), chercher (82), marcher sur les traces du Christ (87 B), parvenir à ressembler au Christ (95 B), répondre (82), s'engager dans les luttes de la vie chrétienne (131), se tourner vers le Fils (117), suivre le Christ (373.5), témoigner (87 B), vivre de la puissance de la Croix (87 B);

développent des attitudes chrétiennes et progressent spirituellement : cœur purifié (373.5), efforts (118), énergie (131), fidélité (149 B), foi (118), force (131), intelligence de l'Évangile (131), marche (118), pénitence (118), progrès (118), ressemblance au Christ (95 B);

pour accéder aux sacrements et à la Vie : agir selon la volonté de Dieu (198), devenir fils de Dieu (131), être consacrés par l'Esprit de la Promesse (149 B), être inscrits au nombre des disciples (117), grandir pour le Royaume du Fils (149 B), jouir du bonheur éternel (118), participer aux sacrements (118), professer publiquement la foi (198), puiser à la source du salut (373.5), renaître (131), vivre heureux (131).

* La communauté chrétienne⁶⁰ participe de près à la conversion des catéchumènes : bénir et louer (82), marquer les catéchumènes du signe de la croix (87B), et les froter d'huile (132).

60. Par « communauté chrétienne », nous entendons aussi bien l'assemblée des fidèles (ou le groupe des catéchumènes eux-mêmes) que les ministres de cette assemblée.

L'absence de sources anciennes ou d'inspiration biblique (pour le moins explicite) n'a nullement empêché les experts du *Consilium* de composer de nouvelles prières qui puisent aux meilleurs thèmes de la théologie baptismale. Nous avons fait un court repérage des lignes théologiques suivies par le *Consilium* à partir de ces prières de composition résolument moderne, mais nous aurions tout aussi bien pu le faire sur l'ensemble de l'eucologie de ce Rituel de Paul VI.

Néanmoins, sans entrer dans tous les détails, nous nous attacherons, au paragraphe suivant, à partir de certains cas particuliers, à relever les lignes théologiques qui s'expriment dans les choix du *Consilium* et surtout sa volonté de faire une réforme qui aille dans le sens voulu par le Concile Vatican II⁶¹.

II. QUELQUES CAS PARTICULIERS

Il ne nous est pas possible d'analyser dans le détail toutes les pièces eucologiques du Rituel du Baptême des adultes de Paul VI ; aussi nous en tiendrons-nous aux seuls exorcismes, ainsi qu'aux bénédictions.

Pour ce qui est des exorcismes, le Rituel parle d'« exorcismes mineurs » (OICA 109-118 & 373)⁶², qui se situent au temps du catéchuménat. En revanche il ne parle jamais d'« exorcismes majeurs » ; les scrutins (OICA 152-181 & 379, 383, 387) comportant des exorcismes, il est permis de penser que, dans l'esprit du *Consilium*, certains exorcismes sont dits « mineurs » par référence aux scrutins à venir, lors de l'ultime préparation quadragésimale. Nous ferons donc la distinction,

61. Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 62.

62. « Les premiers exorcismes, ou exorcismes mineurs, qui ont une forme déprécative et positive, doivent montrer aux catéchumènes la véritable condition de la vie spirituelle, le combat entre la chair et l'esprit, l'importance du renoncement pour vivre selon les béatitudes du Royaume de Dieu, et la constante nécessité du secours divin » OICA 101.

dans cette étude, entre les exorcismes mineurs et les scrutins.

Quant aux « bénédictions » (OICA 119-124 & 374), elles sont à mettre en relation avec les exorcismes mineurs, car elles se situent à la même étape du catéchuménat⁶³ et en sont comme la contrepartie.

Les exorcismes mineurs

Une simple analyse du Rituel du Baptême de Paul V nous montre immédiatement la place considérable qu'y tenaient les exorcismes :

- RR 8 : Exsufflation sur les catéchumènes.
- RR 13 : Exorcisme du sel.
- RR 17 (23 pour les femmes) : Premier grand exorcisme.
- RR 19 (25 pour les femmes) : Deuxième grand exorcisme.
- RR 21 (27 pour les femmes) : Troisième grand exorcisme⁶⁴.
- RR 33 : Imposition des mains.
- RR 37 : Onction pré-baptismale.

63. « D. même, les bénédictions qui signifient l'amour de Dieu et la sollicitude de l'Église doivent être proposées aux catéchumènes pour que, encore privés de la grâce des sacrements, ils reçoivent de l'Église courage, joie et paix dans leur effort et leur cheminement (nn. 119-124) » OICA 102.

64. Chaque « grand » exorcisme (trois pour les hommes, trois pour les femmes) comporte deux prières, soit un total de douze pièces ; en réalité, compte tenu des répétitions, elles sont au nombre de sept,

De plus ces exorcismes étaient de forme imprécatoire, pratiquant une invective violente pour s'adresser en général directement au démon : « *Exi ab eo (ea), spiritus immunde...* » (RR 8) ; « *Ergo, maledicte diabole, recognosce sententiam tuam...* » (RR 17, 21, 23, 25, 27) ; « *Audi maledicte satana...* » (RR 19) ; « *Nec te latet, satana, imminere poenas...* » (RR 33) ; « *Exi, immunde spiritus...* » (RR 37).

La réalité des exorcismes, même si elle apparaît massive et forte quant à ses expressions dans le Rituel de Paul V, n'en demeure pas moins une donnée traditionnelle du Rituel du Baptême des adultes.

A l'époque des grands catéchuménats (II^e-VI^e siècle), l'exorcisme tient une place très importante dans la préparation des catéchumènes, et nombreux sont les textes, tant d'Occident que d'Orient, qui en témoignent, tels Hippolyte de Rome⁶⁵, Égérie⁶⁶ et bien d'autres. Encore mettons-nous à part les « scrutins » romains sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, et qui sont également des exorcismes.

dont six d'origine gélasienne :

« Deus Abraham, ... qui Moysi famulo tuo » :

RR 17 A, 25 A = Ge V, 191.

« Deus caeli, Deus terrae, Deus Angelorum » :

RR 23 A = Ge V, 293.

« Deus immortale praesidium » :

RR 19 1 (sans antécédent gélasien).

« Exorcizo te, immunde spiritus, ... qui pedibus » :

RR 21 A = Ge V, 296.

« Exercizo te, immunde spiritus, ... qui caeco nato » :

RR 27 A = Ge V, 297.

« Audi, maledicte satana » :

RR 19 B = Ge V, 294.

« Ergo, maledicte diabole » :

RR 17 B, 23 B, 25 B, 21 B, 27 B = Ge V, 292.

65. « A partir du moment où ils [les catéchumènes] ont été mis à part, on leur imposera les mains tous les jours en les exorcisant. »
La Tradition apostolique, éd. cit., p. 43.

66. « Ceux qui accèdent au Baptême sont d'abord, pendant les quarante jours où on jeûne, exorcisés de bon matin par des clercs. »
Égérie : *Journal de voyage*, éd. P. Maraval, Cerf, Paris, 1982 (« Sources Chrétiennes », n° 296), p. 306.

L'onction pré-catéchuménale (du moins dans les Églises qui la connaissent) est également accompagnée d'un exorcisme, s'appuyant entre autres sur le symbolisme du lutteur frotté d'huile qui affrontait ainsi les luttes du stade. Du reste, Cyrille de Jérusalem parle d'« huile exorcisée »⁶⁷.

C'est plus tard que le rite de l'exsufflation (assimilé au mépris) deviendra lui aussi un exorcisme. Le sel lui-même est exorcisé, mais le rite comme tel ne peut être assimilé à un exorcisme.

La disparition du catéchuménat d'adultes et la multiplication des Baptêmes de petits enfants amèneront la réduction progressive du Rituel jusqu'à une « seule » célébration ; tous les exorcismes vont donc être regroupés. On comprend aisément comment les rites antérieurs au Baptême proprement dit se transformeront essentiellement en une longue suite d'exorcismes.

Le Rituel de Paul VI propose onze prières d'exorcismes mineurs (OICA 113-118 & 373), toutes différentes (donc plus que le Rituel de Paul V). Toutefois, un certain nombre de remarques s'imposent.

En premier lieu, ces prières ne sont pas toutes obligatoires⁶⁸. Il faut ajouter que les exorcismes mineurs, comme d'ailleurs les Célébrations de la Parole de Dieu (OICA 106-108) et les Bénédiction, se déroulent tout au long du catéchuménat, c'est-à-dire en règle générale sur plusieurs années ; on est donc loin de l'accumulation d'exorcismes en une seule cérémonie comme au Rituel tridentin. C'est ici le sens pastoral qui présidera au choix, et du nombre d'exorcismes à faire, et des prières à utiliser.

67. Cyrille de Jérusalem : *Catéchèses mystagogiques*, éd. P. Piedagnel, Cerf, Paris, 1966 (« Sources Chrétiennes, n° 126), p. 106. Il n'est pas de notre propos, ici, de nous prononcer sur la paternité « cyrillienne » des « Catéchèses de Jérusalem ».

68. « En étendant les mains sur les catéchumènes, inclinés ou à genoux, [le « ministre »] prononce l'une ou l'autre des prières suivantes. » OICA 109.

Les possibilités de « ministres » pour les exorcismes mineurs indiquent aussi que l'on n'est pas dans le « registre supérieur » de la célébration du Baptême. Les catéchistes, par délégation de l'évêque, peuvent exercer cette fonction⁶⁹. Il est juste de penser qu'il y a également eu de la part du *Consilium* une volonté d'associer les catéchistes à la liturgie pré-baptismale, car ce sont des agents pastoraux de première importance, surtout en pays de mission⁷⁰.

Le lieu où ces exorcismes mineurs peuvent se dérouler indique encore qu'ils n'ont qu'une fonction d'accompagnement lors du temps du catéchuménat⁷¹. Aucune mention de la présence de la communauté chrétienne n'est faite et il serait sans doute judicieux de garder à ces exorcismes leur caractère « privé », ne serait-ce que pour mettre davantage en relief les scrutins de l'ultime préparation.

Enfin, et surtout, les exorcismes mineurs du Rituel de Paul VI, dans leur forme, sont bien éloignés de ceux des Rituels antérieurs.

Ils n'ont jamais de forme imprécatoire et l'on ne s'adresse jamais non plus à Satan, mais à Dieu (OICA 113, 114, 115, 117, 118, 373.4, 373.5) ou au Christ (OICA 116, 373.1, 373.2, 373.3)⁷². Certes mention de Satan peut être faite, mais il n'est jamais nommé, sinon comme « esprit du mal » (113) ou « ennemi » (373.1, 373.3). Ceci se comprend bien dans la perspective

69. « Les exorcismes mineurs sont célébrés par le prêtre ou le diacre, éventuellement par un catéchiste compétent, délégué par l'évêque pour accomplir cette fonction », *ibid.* Voir aussi OICA 48.

70. A notre avis, le rôle liturgique des catéchistes devrait davantage être pensé, car que serait l'Afrique, par exemple, sans eux ? Il faut avoir connu la patience et la ténacité de ces hommes et de ces femmes, face à des catéchumènes dont les possibilités de compréhension ou la persévérance ne sont pas toujours à la hauteur de leur bonne volonté, pour se rendre compte de ce que l'Église leur doit.

71. « On fera [les exorcismes mineurs] dans une église, dans une chapelle, ou dans le local du catéchuménat au cours d'une célébration de la Parole ; ou bien, si cela convient, au début ou à la fin des réunions de catéchèse. » OICA 110.

72. « Ils ont une forme déprécative et positive. » OICA 101.

des traductions en langue vernaculaire, mais aussi dans la ligne d'une théologie plus « positive » envers le mal.

Ces prières demandent à Dieu de libérer le catéchumène du péché, parfois concrétisé dans des pratiques religieuses éventuellement suivies avant la conversion⁷³, mais aussi et surtout dans le « péché quotidien » qui fait de l'homme un esclave de l'« ennemi »⁷⁴.

Dans la ligne d'une théologie plus « positive » et moins troublée par une démonologie inquiétante, ces exorcismes, après avoir donc éventuellement énuméré les péchés dont on demande à Dieu de libérer les catéchumènes, le prient de leur donner la force de la conversion, la croissance dans la foi et toutes les vertus chrétiennes, ainsi que d'être encore des témoins de la vérité⁷⁵.

Ces exorcismes, se situant tout au long du catéchuménat, se veulent donc avant tout un encouragement pour les catéchumènes qui ont parfois un long cheminement spirituel à accomplir avant de postuler le Baptême, avec des changements de vie radicaux et un

73. *Attachement aux idoles, à la magie, aux incantations et aux invocations des morts* (114). Dans le Rituel français ces termes sont en note (et on le comprend ; quoique...). Les pasteurs, dans les pays qui connaissent des pratiques semblables, ne devraient avoir aucune crainte de s'adapter aux situations locales. Notre expérience nous a appris que cela est extrêmement significatif pour certains catéchumènes ; ainsi, pour bien des Gabonais, « enlever du cœur » des catéchumènes l'esprit du *bwiti* ou du *mabandji*, c'est réellement, et très concrètement, les appeler à la conversion au Christ.

74. *Amour de l'argent* (114), *attraits des passions* (114), *avarice* (116), *blessures du péché* (373.3), *cupidité* (115, 116), *désirs de la chair* (373.2), *doute* (114), *esprit de jouissance* (116), *haines* (114), *incrédulité* (114), *méchanceté* (115), *mensonge* (115, 373.4), *orgueil* (116), *querelles* (114), *tentations* (373.1), *tout péché* (113, 373.1), *toute erreur* (113), *toute sorte de mal* (114).

75. Au paragraphe précédent nous avons déjà relevé un certain nombre de ces vertus dont on demande à Dieu de doter les catéchumènes.

engagement nouveau dans une communauté ⁷⁶. Il était logique que l'on insistât davantage sur la force de Dieu pour lutter contre Satan que sur une invective vis-à-vis de lui, ce qui somme toute n'a jamais enrichi personne sur le plan de la croissance spirituelle.

Enfin, nous attirons l'attention sur le fait qu'aucun de ces exorcismes mineurs n'a une origine gélasienne ⁷⁷. Il y a là une volonté de rupture avec la Tradition latine pour ouvrir d'autres horizons.

Nous concluons ce paragraphe en donnant un exemple de ces prières d'exorcismes mineurs qui nous semble illustrer particulièrement bien ce que nous venons de dire ; il s'agit de la prière OICA 115 ⁷⁸ :

*Seigneur tout-puissant,
toi qui as créé l'homme à ton image et à ta ressemblance,
dans la justice et la sainteté,
toi qui ne l'as pas abandonné après la faute,
mais qui as merveilleusement pourvu à son salut
par l'incarnation de ton Fils,
sauve tes serviteurs ici présents :
délivre-les de tout mal et de l'esclavage de l'ennemi ;
éloigne d'eux l'esprit de mensonge,
de cupidité et de méchanceté ;
reçois-les dans ton Royaume,
ouvre les yeux de leur cœur,
à l'intelligence de ton Évangile,
pour que, devenus enfants de lumière,*

76. Les chrétiens occidentaux ont du mal à imaginer la force de certains catéchumènes quand ils rompent avec des cultes traditionnels dont le poids sociologique est énorme. Aujourd'hui encore des chrétiens venus de l'Islam, en certains pays du Maghreb par exemple, sont des cryptochrétiens.

77. Les exorcismes mineurs sont soit « inspirés » de sources orientales (OICA 113, 114, 115, 373.1), soit de composition moderne. Quant à ceux qui ont une origine orientale, s'ils avaient originellement un aspect imprécatoire, il a été tout simplement abandonné ; de toute façon, ces exorcismes orientaux étaient toujours adressés à Dieu.

78. C'est une prière inspirée des liturgies arménienne et surtout byzantine.

*ils soient membres de ton Église,
rendent témoignage à la vérité et mettent en pratique
la charité selon tes commandements.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.*

Les bénédictions

Il nous faut dire maintenant un mot sur les Bénédictions du Rituel de Paul VI parce qu'elles s'inscrivent dans la logique même des exorcismes mineurs, tels qu'ils ont été pensés par le *Consilium*.

Elles sont au nombre de neuf (OICA 121-124 & 374) et constituent, comme telles, une nouveauté dans l'histoire du Rituel romain. Leur origine est d'inspiration orientale, si ce n'est OICA 121, collecte du 5^e dimanche de Carême (donc troisième scrutin) au Sacramentaire gélasien et reprise par le Rituel de Paul V comme oraison conclusive des rites initiaux⁷⁹.

Ce sont, elles aussi, de véritables prières d'accompagnement du catéchumène au long de son long temps de catéchuménat, « pour progresser de jour en jour »⁸⁰. Leur objet porte donc sur la croissance spirituelle des candidats au Baptême, mais avec les yeux toujours fixés sur le sacrement qu'ils sont appelés à recevoir un jour.

Comme les exorcismes, elles ont un caractère « privé », normalement hors des assemblées de fidèles, et sont donc bien à prendre comme des « rites du temps de catéchuménat ». En voici un exemple tout à fait typique (OICA 124)⁸¹ :

Prions,

*Dieu, qui as voulu arracher le monde à l'erreur
par l'avènement de Jésus-Christ, ton Fils unique,
exauce notre prière pour tes catéchumènes :*

79. RR 4. Le Rituel de Paul V du Baptême des petits enfants ignorait cette prière.

80. OICA 124.

81. C'est une prière inspirée du Testament du Seigneur (T. Dni II, 5).

donne-leur pleine intelligence,
 foi sans défaut et sûre connaissance de la vérité,
 pour progresser de jour en jour.
 Et quand le temps sera venu,
 qu'ils soient régénérés pour la rémission de leurs
 péchés,
 qu'ils glorifient ton nom avec tous les chrétiens.
 Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Les scrutins

Les scrutins, au Rituel de Paul VI, ont toute la saveur des grandes restaurations liturgiques, et par eux, l'Église du XX^e siècle renoue avec la grande tradition catéchuménale romaine de l'Antiquité chrétienne. Avec le fait d'un Baptême des adultes par étapes, c'est sans aucun doute l'un des grands acquis de la Réforme de Vatican II pour ce Rituel.

Ils se situent dans le cadre général des exorcismes pré-baptismaux, mais leur caractère solennel, au sein de l'assemblée ecclésiale dominicale et dans le cadre du Carême préparatoire au Baptême, leur donne une place tout à fait particulière.

On sait comment ces grandes assemblées de l'Antiquité, surtout à la suite de la disparition progressive des Baptêmes d'adultes, se sont vues d'abord reléguées en jours de férie, non sans avoir été inutilement augmentées au nombre de sept⁸², avant de terminer dans l'accumulation des exorcismes tout à fait banalisés du Rituel tridentin⁸³.

82. « Comme pour compenser la passivité des sujets par une plus grande activité de l'Église. » R. Cabié : *L'Initiation chrétienne*, in *L'Église en prière*, op. cit., p. 77.

83. Sans doute faut-il voir, au Rituel de Paul V, dans l'introduction du catéchumène dans l'église avant le dernier exorcisme (RR 30) et dans le changement de vêtements du prêtre, de violets à blancs, après l'onction pré-baptismale (RR 36), les « restes » des étapes catéchuménales de l'Antiquité.

On est donc dans un registre radicalement différent de celui des exorcismes mineurs et des bénédictions. Le temps (le Carême préparatoire au Baptême lors de la Vigile pascale), le lieu et l'environnement (l'église où se trouve rassemblée la communauté chrétienne), le ministre (évêque, prêtre ou diacre) contribuent à la solennité de ces scrutins. Il serait des plus opportuns que la pastorale les prenne sérieusement en compte, car c'est une chance pour une communauté chrétienne de vivre auprès de ses catéchumènes de tels moments, sans oublier que les catéchumènes eux-mêmes se sentent véritablement introduits dans leur nouvelle communauté.

Les scrutins ne pouvaient trouver place que dans un Rituel disposé en étapes ; le principe en étant acquis, le *Consilium* pouvait dès lors restaurer les scrutins. En étudiant le cheminement qui a été nécessaire pour mettre en place le Rituel, on est frappé de voir la grande difficulté qu'a connue le *Consilium* pour la mise au point des scrutins. En effet, quel devait en être le contenu ?

Deux principes de base étaient à respecter. Tout d'abord, les scrutins, selon la Tradition, sont des exorcismes ; or, comme nous l'avons vu, le contenu même des exorcismes devait changer. Il n'était donc plus question de faire appel aux formulaires anciens, de type imprécatoire, comme par exemple ceux que nous propose le Sacramentaire gélasien et que le Rituel de Paul V avait si malencontreusement mis bout à bout.

Ensuite, dans la ligne de cette même Tradition, pour renouer avec les grandes homélies quadragésimales de l'Antiquité, les scrutins devaient être liés aux trois évangiles fondamentaux de la catéchèse pré-baptismale :

1. Jean IV, 5-42 : Jésus et la Samaritaine avec le thème de l'eau.
2. Jean IX, 1-41 : Jésus et l'aveugle-né avec le thème de la lumière.
3. Jean XI, 1-45 : Jésus et Lazare avec le thème de la vie.

La réforme du Lectionnaire remettra ces péricopes majeures aux dimanches de Carême (du moins pour l'année A)⁸⁴. On peut toutefois regretter que les textes de l'Ancien Testament qui étaient traditionnellement attachés à ces péricopes évangéliques pour la catéchèse pré-baptismale n'aient pas été retenus dans ce cadre-ci par les réformateurs du Lectionnaire :

1. Nombres XX 1-13 : Les eaux de Mériba⁸⁵.
2. Isaïe I, 16-19 : « Lavez-vous⁸⁶... »
3. 1 Rois, XVII, 17-24 : Élie ressuscite un enfant⁸⁷.

Or le *Consilium* va beaucoup hésiter avant de trouver une forme acceptable pour les scrutins du Rituel rénové dans l'esprit de Vatican II. Ainsi, les schémas 337 et 344 seront globalement rejetés lors des assemblées générales.

La première idée avait été de proposer deux oraisons, la première de type « exorcisme », et la seconde de type « bénédiction » ; pour cette dernière, le *Consilium* présentait (pour les trois scrutins) l'oraison « *Aeternam ac iustissimam pietatem* » que le Gélasien proposait comme conclusion des « *exorcismi super electos* »⁸⁸ et le Rituel de Paul V en conclusion des trois grands exorcismes⁸⁹.

La structure même du scrutin sera finalement modifiée. Désormais on aura successivement, après l'homélie, une prière silencieuse, une prière d'intercession pour

84. Le Missel de Pie V avait sanctionné le report en semaine des trois péricopes évangéliques, au vendredi de la 3^e semaine de Carême (1) et au mercredi (2) et vendredi (3) de la 4^e semaine.

85. Actuellement au jeudi de la 18^e semaine du Temps ordinaire, dans le cadre des lectures continues.

86. Actuellement au mardi de la 2^e semaine de Carême (Is I, 10, 16-20), avec insistance sur le thème de la purification et en relation avec une condamnation des scribes et des pharisiens par Jésus (Mt XXIII, 1-12).

87. Actuellement au 10^e dimanche du temps ordinaire de l'année C, en relation avec la résurrection du fils de la veuve de Naïm (Lc VII, 1-17).

88. Ge V, 298.

89. RR 28.

les catéchumènes, puis deux prières d'exorcisme (l'une adressée au Père, l'autre au Fils), éventuellement un chant psalmique, et le renvoi⁹⁰. Si l'antique prière gélasienne de conclusion disparaît de ce moment-là⁹¹, le contenu des nouvelles prières sera évidemment biblique (en rapport immédiat avec les péricopes évangéliques du jour) et dans le style que nous avons déjà décrit pour les exorcismes mineurs.

La composition de ces prières d'exorcisme est totalement nouvelle. En règle générale, on rappelle directement la péricope évangélique, on qualifie Dieu ou le Christ d'auteur du don exprimé par le texte évangélique, on lui demande de libérer les catéchumènes de tout ce qui peut entraver leur marche vers la conversion totale et de les aider à progresser dans leur vie de foi.

Toutes ces prières des scrutins (OICA 164 & 379, 170 & 382, 178 & 387) mériteraient de retenir notre attention, car ce sont des pièces tout à fait remarquables et dont l'enracinement biblique rehausse le contenu doctrinal. Nous nous bornerons, en conclusion de ce chapitre, à citer la prière OICA 171, qui se situe au deuxième scrutin, après la lecture de l'évangile de l'aveugle-né :

APRÈS LA PRIÈRE, LE CÉLÉBRANT,
TOURNÉ VERS LES « APPELÉS »,
DIT, MAINS JOINTES :

Prions.

*Père très clément,
toi qui donnes à l'aveugle-né de croire en ton Fils
et d'accéder par cette foi au royaume de lumière,
fais que tes catéchumènes ici présents
soient libérés de toute erreur
qui les cerne et les aveugle,
et donne-leur la grâce
de s'enraciner fermement dans la vérité,*

90. Ce sera la proposition (acceptée) du schéma 352.

91. Elle se situe actuellement lors de la « Tradition du Symbole de la Foi » (OICA 187 B).

*pour devenir fils de lumière,
et le demeurer toujours.*

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

ENSUITE, SI CELA PEUT SE FAIRE COMMODÉMENT,
LE CÉLÉBRANT IMPOSE LA MAIN EN SILENCE
SUR CHAQUE « APPELÉ ».

Seigneur Jésus,

vraie lumière qui éclaire tout homme,

délivre par l'Esprit de vérité

tous ceux qui sont tenus en esclavage

par le père du mensonge,

éveille le bon vouloir

de ceux que tu as appelés à tes sacrements :

heureux de jouir de ta lumière,

comme l'aveugle à qui tu rendis la vue,

qu'ils deviennent des témoins de la foi,

pleins d'assurance et de courage.

Toi qui règues pour les siècles des siècles. Amen.

Comme nous l'avons dit au début, notre propos ne pouvait être l'analyse détaillée de toutes les pièces eucologiques ; il eût certes été très intéressant d'étudier les traditions du symbole ou de l'oraison dominicale, ou encore les prières pour la bénédiction de l'eau, ou même les formules sacramentelles. Pour ces deux derniers ensembles, cela a été fait, et bien fait, par ailleurs et il n'était donc pas nécessaire que nous y revenions.

Tant l'étude des choix opérés par le *Consilium* pour la mise en place du Rituel du Baptême des adultes que les quelques cas particuliers que nous venons d'analyser nous indiquent clairement que ces choix sont délibérés. Aussi nous paraît-il important de rechercher maintenant les lignes directrices qui y ont présidé, d'abord sur le plan théologique, mais aussi sur les plans catéchétique et pastoral.

III. VERS UNE LECTURE THÉOLOGIQUE, CATÉCHÉTIQUE ET PASTORALE DE L'EUCOLOGIE DU RITUEL

A ce stade de notre étude, est-il possible de dessiner un certain nombre de lignes théologiques, catéchétiques et pastorales qui se dégageraient du Rituel du Baptême des adultes de Paul VI, fruit du travail du *Consilium* ? Nous pensons que oui, même si nous ne prétendons pas pour autant épuiser le sujet. Du reste notre propos est de nous en tenir à quelques-unes des grandes lignes esquissées par le *Consilium* lui-même.

Une théologie du baptême renouvelée

C'est un lieu commun de rappeler que le Concile Vatican II s'est voulu avant tout Concile pastoral ; la réforme liturgique qu'il a suscitée est une des expressions de cette préoccupation⁹². Cette ligne pastorale, si elle est certes une lecture des « signes des temps », s'appuie aussi sur une théologie précise et structurée. La réforme liturgique s'inscrira donc dans cette mouvance théologique sous-jacente, et une fois de plus, foi et prière iront de pair.

Luther et les Réformateurs avaient posé à l'Église un questionnement théologique auquel le Concile de Trente s'était efforcé de répondre. La Réforme liturgique tridentine sera l'un des reflets du Concile, et le Rituel de Paul V, entre autres, s'exprimera dans la prière officielle de l'Église avec les données théologiques dont ce même Concile s'était préoccupé. Pourquoi la

92. « Puisque le saint Concile se propose de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements... il estime qu'il lui revient à un titre particulier de veiller aussi à la restauration et au progrès de la liturgie. » Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n° 1.

réforme liturgique de Paul VI ne refléterait-elle pas le mouvement théologique qui a abouti et s'est exprimé au Concile Vatican II⁹³ ?

La doctrine du Concile Vatican II sur le Baptême insiste essentiellement sur trois points : Le Baptême chrétien confère une régénération spirituelle qui rend fils de Dieu⁹⁴ ; il incorpore le baptisé au Christ dans son mystère pascal⁹⁵ ; enfin, il l'incorpore à l'Église⁹⁶. En soi, ce ne sont certes pas des données théologiques nouvelles ; ce qui est nouveau, c'est l'insistance sur ces points particuliers (très marqués par la recherche biblique), et cela dans le contexte pastoral contemporain.

On les retrouve dans le Rituel du Baptême des adultes en maints endroits, et particulièrement dans les « bénédictions » (OICA 121-124 & 374), la « reddition du Symbole de la Foi » (OICA 198) ou les formules de bénédiction de l'eau (OICA 215 & 389).

Prenons ainsi comme exemple la prière OICA 122⁹⁷ (« Bénédiction ») où se retrouvent les trois éléments théologiques que nous venons de relever :

*Seigneur, notre Dieu, par la voix de tes prophètes,
tu as dit à ceux qui venaient vers toi :*

« Lavez-vous, soyez purifiés »,

93. Il serait juste de rappeler ici tout ce que la réforme de Paul VI doit au mouvement liturgique, bien antérieur au Concile Vatican II, puisqu'il faut sans doute en chercher les racines dans l'esprit réformateur du pape Pie X, et même dans le mouvement de Solesmes au XIX^e siècle. Mais une place particulière doit être reconnue aux travaux scientifiques et aux initiatives pastorales qui se sont développés en Belgique, en Allemagne et en Autriche, ainsi qu'en France.

94. Constitutions *Lumen Gentium* (10, 11, 21, 28, 40, 64), *Sacrosanctum Concilium* (10) ; Décrets *Ad Gentes* (14, 15, 21), *Unitatis redintegratio* (22), *Gravissimum educationis momentum* (2, 8).

95. Constitutions *Lumen Gentium* (7, 15, 21, 31, 44), *Sacrosanctum Concilium* (6) ; Décrets *Apostolicam actuositatem* (3), *Ad Gentes* (14, 21, 36), *Unitatis redintegratio* (22).

96. Constitution *Lumen Gentium* (11, 14, 32, 64) ; Décrets *Apostolicam actuositatem* (6, 7), *Presbyterorum ordinis* (5).

97. Cette prière, inspirée des Constitutions Apostoliques, était inconnue de tous les Rituels latins antérieurs.

*et en Jésus-Christ, ton Fils,
tu as institué la renaissance par l'Esprit ; regarde main-
tenant tes serviteurs
qui se préparent avec soin au baptême :
bénis-les,
n'oublie pas tes promesses,
prépare-les toi-même, sanctifie-les :
rends-les capables d'accueillir tes dons,
afin qu'ils puissent recevoir l'adoption des fils
et l'incorporation à ton Église.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.*

Notre propos est maintenant de montrer, à travers quelques exemples suggestifs tirés du Rituel du Baptême des adultes, comment la liturgie de l'Église issue du Concile exprime la foi qui fut la sienne, et surtout comment elle traduit son propre questionnement théologique. Nous nous contenterons de dire un mot sur la christologie, la pneumatologie et l'ecclésiologie, ainsi que sur une nouvelle vision du péché.

Un réajustement sur le mystère pascal

Il serait fastidieux de rappeler ici toutes les mentions du Mystère Pascal que fait le Concile et qui constituent un des piliers de la christologie de Vatican II. Nous nous bornerons à l'une d'entre elles qui a un rapport immédiat avec le Baptême :

« Délivrés de la puissance des ténèbres (cf. Col I, 13) par les sacrements de l'Initiation chrétienne, morts avec le Christ, ensevelis avec lui et ressuscités avec lui (cf. Rm VI, 4-11 ; Col II, 12-13 ; 1 P III, 21-22 ; Mc XVI, 16), ils [les catéchumènes] reçoivent l'Esprit d'adoption des enfants (cf. 1 Th III, 5-7 ; Ac VIII, 14-17) et célèbrent avec tout le peuple de Dieu le mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur⁹⁸. »

98. Décret *Ad Gentes*, n° 14.

C'est là certes une donnée traditionnelle⁹⁹, et même biblique comme l'attestent les citations de ce texte conciliaire. Les termes mêmes de « régénération », si souvent utilisés dans l'Église ancienne pour désigner le Baptême¹⁰⁰, et par extension de « nouvelle naissance », sont en relation étroite avec la notion de mystère pascal. On peut en dire autant du rite baptismal lui-même, où l'immersion exprimait bien la mort et la vie nouvelle du baptisé ainsi configuré au Christ dans sa mort et sa résurrection.

Le Rituel de Paul V ne méconnaissait certes pas cette donnée traditionnelle¹⁰¹, mais il était plus préoccupé par des thèmes comme le péché ou la connaissance des vérités de la foi. Cela se comprend dans le contexte d'un XVI^e siècle dominé par la crise protestante qui questionnait l'Église, entre autres, sur la prédestination, le binôme « foi-œuvres », la liberté chrétienne et même le rôle de la hiérarchie ecclésiastique.

Si le Rituel de Paul VI reprend à son compte les pièces eucologiques d'origine gélasienne qui font allusion au mystère pascal¹⁰², bien des prières dues à l'initiative du *Consilium* mettront en valeur ce même thème, qu'il s'agisse de compositions nouvelles¹⁰³, ou d'autres d'inspiration orientale¹⁰⁴. Au total, ce sont dix-huit pièces eucologiques du Rituel de Paul VI qui soulignent que le Baptême est configuration à la mort et à la résurrection du Christ.

99. Ainsi : « Sanctifie cette eau, afin que ceux qui sont baptisés soient crucifiés avec le Christ, meurent avec lui, soient ensevelis avec lui et ressuscitent avec lui pour l'adoption » *Constitutions apostoliques*, VIII 43.

100. Ainsi Justin : *I^{re} Apologie* 61, 2-3.

101. RR n° 11, 14, 41.

102. OICA 87 A, 95 A, 121, 192 B, 224, 230.

103. OICA 87 B, 131, 178 A, 387 A, 387 B, ainsi que la finale de toutes les bénédictions des eaux baptismales, en particulier OICA 215 que nous citons ultérieurement.

104. OICA 124, 374.1, 374.2, 374.4.

La finale d'OICA 215, premier formulaire de bénédiction des eaux, nous paraît particulièrement significative¹⁰⁵ :

*Nous t'en prions, Seigneur notre Dieu :
Par la grâce de ton Fils,
que vienne sur cette eau
la puissance de l'Esprit-Saint,
afin que tout homme qui sera baptisé,
enseveli dans la mort avec le Christ,
ressuscite avec le Christ pour la vie,
car il est vivant pour les siècles des siècles. Amen.*

Une explicitation de la pneumatologie

Il n'est plus à démontrer combien le Concile Vatican II a eu le souci de redonner à la pneumatologie la place qui aurait toujours dû être la sienne dans la théologie, même s'il est vrai que la Tradition occidentale a davantage péché par omission d'explicitation pneumatologique que par absence de pneumatologie.

Toutefois il est intéressant de noter que la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, très concrète quant à son objet, n'a pas développé une pneumatologie systématique, à l'inverse de bien d'autres textes conciliaires ; en revanche, la réforme liturgique pour sa part a eu à cœur de donner davantage à l'Esprit-Saint la place qui doit être la sienne dans la prière de l'Église¹⁰⁶. Le fait le plus marquant est bien sûr la mise en place des épicleses dans les nouvelles prières eucharistiques. Le Rituel du Baptême des adultes ne l'ignore pas pour autant.

105. C'est du reste le formulaire proposé pour la bénédiction des eaux baptismales à la vigile pascale.

106. Y. Congar (*Je crois en l'Esprit Saint*, tome I : *L'Expérience de l'Esprit*, p. 226-235 ; Le Cerf, Paris, 1981) a bien montré quels sont les axes essentiels de la pneumatologie de Vatican II, et également (p. 230-231) quelques répercussions de cette théologie dans la réforme liturgique.

Dans le Rituel de Paul V, nous n'avons repéré que quatre mentions explicites de l'Esprit-Saint, en dehors d'un contexte trinitaire, comme par exemple les doxologies ¹⁰⁷. Dans le Rituel de Paul VI, toujours hors du même contexte trinitaire, il y en a dix-sept.

L'analyse de ces prières demande que l'on fasse la distinction entre les onze qui appartiennent aux première et deuxième étapes du Rituel et les six de la troisième.

Pour le premier groupe, cinq prières ¹⁰⁸ se situent au temps du catéchuménat (première étape) : quatre exorcismes mineurs (trois d'origine orientale et une inspirée par des textes bibliques de forte saveur pneumatologique), et une bénédiction (d'origine orientale). Six autres ¹⁰⁹ appartiennent au temps de l'élection et de l'illumination (seconde étape) : la première dans la célébration de l'appel décisif et les cinq autres dans les scrutins ¹¹⁰. L'objet de ces prières est de demander que l'Esprit aide les catéchumènes dans leur croissance spirituelle ou que ceux-ci soient ouverts à l'action de l'Esprit en ce temps de catéchuménat :

*Dieu éternel et tout-puissant,
par ton Fils unique et bien-aimé
tu nous as promis l'Esprit-Saint ;
nous te supplions pour ces catéchumènes
qui s'offrent maintenant à toi :
afin qu'ils puissent devenir le temple du Saint-Esprit,
éloigne d'eux l'esprit du mal,
garde-les de toute erreur et de tout péché... ¹¹¹.*

107. RR 7 (*abrenuntiatio*), 14 (*oratio pro gentilibus et idolatris*), 38 (*professio fidei*), 41 (*unctio chrismatis* : Ge V 450). Il faudrait y ajouter les mentions explicites de l'Esprit lors de la Bénédiction des eaux baptismales et dans le Rituel de la Confirmation.

108. Exorcismes mineurs : OICA 113, 114, 373.1, 373.2 ; bénédiction : 374.4.

109. Célébration de l'appel décisif : OICA 149 B ; scrutins : 164 B, 171 B, 178 B, 379 B, 383 B.

110. Il s'agit de la seconde prière de chacun des scrutins (sauf pour OICA 387 B, au troisième scrutin).

111. OICA 113. Il s'agit d'une prière inspirée de la liturgie jacobite.

Il convient de noter la différence de ton que présentent les prières de la troisième étape¹¹², celle des sacrements de l'Initiation.

Nous mettons à part OICA 224, reprise de RR 41, donc de Ge V 450, et qui est traditionnelle dans la liturgie latine ; elle s'applique à l'onction presbytérale post-baptismale¹¹³ : la mention de l'Esprit n'y est que descriptive, puisqu'il s'agit de la dénomination du Baptême qui est « renaître de l'eau et de l'Esprit Saint ».

En revanche les cinq autres correspondent à ce changement de ton dont nous avons parlé ; elles s'appliquent, les trois premières à la bénédiction des eaux, et les deux autres au sacrement de Confirmation.

Pour ce qui est du premier formulaire de bénédiction des eaux, il s'agit ici d'une véritable épiclèse sous forme invocatoire. Nous recitons encore une fois ce paragraphe final d'OICA 215 :

Nous t'en prions, Seigneur notre Dieu :

Par la grâce de ton Fils,

que vienne sur cette eau

la puissance de l'Esprit-Saint,

afin que tout homme qui sera baptisé,

enseveli dans la mort avec le Christ,

ressuscite avec le Christ pour la vie,

*car il est vivant pour les siècles des siècles. Amen*¹¹⁴.

On en revient donc à la nature épyclétique de la bénédiction des eaux (ne faudrait-il pas d'ailleurs plus

112. Onction presbytérale post-baptismale : OICA 224 (= RR 41) ; bénédiction des eaux : OICA 215, 389.1, 389.2 ; Confirmation : OICA 230, 231.

113. Désormais cette prière n'est du reste employée que dans le cadre de célébrations qui ne comporteraient pas de Confirmation.

114. Il faut noter que OICA 215 est une reprise littérale de la source gélasienne pour ce qui est de la mention de l'Esprit : *Discendat in hanc plenitudinem fontis uirtus spiritus tui* (Ge V, 448).

justement parler de « consécration des eaux » ?) ¹¹⁵, rejoignant ainsi la Tradition antique ¹¹⁶ encore exprimée dans le Gélisien, qui elle cependant était sous forme d'action de grâces ¹¹⁷.

Les deux autres formulaires de bénédiction des eaux n'ont pas cette nature épiclétique ; de plus, leur conclusion est double, selon qu'il s'agit d'une véritable « consécration » (première conclusion), ou d'une « bénédiction », si l'on dispose déjà de l'eau consacrée lors de la Vigile pascale (seconde conclusion).

Quant aux deux formulaires qui accompagnent le sacrement de la Confirmation, le premier, celui de l'imposition des mains, d'origine gélasienne (Ge V 451 : onction épiscopale post-baptismale) et le second, celui de l'onction chrismale, d'origine byzantine, ils ne pouvaient bien évidemment pas ne pas faire référence explicite à l'Esprit-Saint ¹¹⁸.

Une appréhension ecclésiologique différente

Que le Baptême soit une « incorporation » à l'Église est bien sûr une donnée tout à fait traditionnelle dans la théologie de ce sacrement. Le Rituel de Paul V ne manque pas d'expressions allant dans ce sens, même si elles sont peu nombreuses ¹¹⁹.

115. Le Rituel de Paul V (*Caput VIII: Benedictio fontis seu aquae baptismalis extra privilegium Paschae et Pentecostes*) n'a pas ce caractère épiclétique et comporte même une infusion d'huile des catéchumènes et de Chrême dans l'eau. Il en va de même pour la Bénédiction des eaux lors de la Vigile pascale selon le Missel de Pie V. Il s'agissait donc bien de « bénédictions » au sens strict du terme.

116. Tertullien, *De baptismo* 4, 4. Ambroise de Milan, *De Sacramentis* 1, 15.

117. P. Jounel, « Les Bénédictiones » in *L'Église en prière*, op. cit., tome II, p. 288-289.

118. Il eût été intéressant de voir l'évolution de l'épiclèse sur l'huile que connurent certaines Églises anciennes vers l'exorcisme sur l'huile et la confection du Chrême, comme dans la liturgie latine, par exemple.

119. RR 4, 9.

La nouveauté ne porte donc pas tant sur l'affirmation selon laquelle le catéchumène s'apprête à entrer dans la « société-Église », mais sur sa situation au sein de la communauté chrétienne. Pour l'instant nous ne faisons que situer la question, car nous la traiterons plus profondément par la suite. Néanmoins, c'est l'ecclésiologie elle-même qui est ici en cause, car c'est la perception que l'Église a d'elle-même que le nouveau Rituel dégage plus clairement.

Il est hors de question de faire une analyse, même succincte, de la richesse ecclésiologique du Concile Vatican II. Rappelons simplement toute la place faite par les textes conciliaires à une vision de l'Église comme réalité spirituelle, ce qui d'ailleurs ne s'oppose en rien à sa visibilité au milieu des nations. Entre autres, cela a pour conséquence de resituer la communauté chrétienne, même locale, face à ses responsabilités ; ainsi « [la communauté locale] est tout spécialement attentive aux catéchumènes et aux nouveaux baptisés, qu'elle doit éduquer peu à peu dans la découverte et la pratique de la vie chrétienne »¹²⁰.

Le Rituel de Paul V, en une seule célébration rappelons-le, « introduisait » le catéchumène dans le bâtiment église, signifiant ainsi l'entrée dans l'Église de Dieu ; mais en revanche la présence de la communauté chrétienne n'était pas du tout requise¹²¹. Le Rituel de Paul VI, même s'il invite aussi à placer les différentes célébrations de chacune des étapes dans des lieux divers, se préoccupe davantage de situer les catéchumènes par rapport à une communauté chrétienne.

Ceci vaut spécialement pour les seconde et troisième étapes du Rituel. C'est ainsi que les catéchumènes sont

120. Décret *Ad Gentes*, 6.

121. Comme anecdote citons le fait suivant : lorsque François Libermann, qui devait plus tard restaurer la Congrégation du Saint-Esprit, a été baptisé le 24 décembre 1826 (il venait du judaïsme et son père était le rabbin de Saverne), la célébration s'est déroulée dans la chapelle du Collège Stanislas de Paris, en la seule présence « laïque » de ses parrain et marraine.

présentés à la communauté des fidèles lors du rite d'élection au début du Carême¹²² ; une participation de cette même communauté est requise lors des scrutins¹²³ et des traditions¹²⁴ ; on a encore toutes les « prières pour les appelés » qui accompagnent ces célébrations¹²⁵, sans même parler des sacrements de l'Initiation qui se déroulent lors de la Vigile pascale¹²⁶, sommet de l'année liturgique, à laquelle tous les chrétiens devraient participer.

On notera du reste à ce sujet combien la liturgie baptismale tient une place essentielle dans la célébration de la Vigile pascale au point que si celle-ci doit se dérouler sans Baptême, ne serait-ce que de petits enfants, elle apparaît comme terriblement appauvrie.

Une autre vision de la notion de péché

La comparaison entre le Rituel de Paul V et celui de Paul VI nous a amené à souligner la volonté de ce dernier de ne pas réduire l'*Ordo* du Baptême des adultes à une longue suite d'exorcismes, comme c'était un peu le cas antérieurement, avant les cérémonies proprement dites du Baptême.

Le *Consilium* n'a donc pas voulu, et nous pensons l'avoir montré, que le Rituel du Baptême donne aux exorcismes une part excessive : les notions de « faute » ou de « libération du péché » n'en sont pas absentes, mais il y a une volonté délibérée de voir dans le

122. « Le rite aura lieu dans l'église, ou si besoin est, dans un autre lieu adapté. On le célébrera au cours de la messe du premier dimanche de Carême, après l'homélie » OICA 141.

123. OICA 152, 158, 160, 167, 174.

124. OICA 182 et surtout 186 : « Ecoutez les paroles de la foi par laquelle vous deviendrez des justes. »

125. OICA 148, 163, 170, 177, 375, 378, 382, 386.

126. Les *Praenotanda* (n° 49, 58-62) rappellent que les sacrements de l'Initiation chrétienne doivent être célébrés lors de la Vigile pascale, sauf « pour de graves nécessités pastorales ».

Baptême plus qu'une « libération du pouvoir de Satan », même s'il est aussi « rémission des péchés ».

Le processus de conversion du catéchumène est fondamentalement une œuvre de la grâce, même si elle suppose la coopération de l'homme. Pour des raisons liturgiques et pastorales, l'Église aide le catéchumène, au moyen des exorcismes, dans le processus de sa conversion et dans son cheminement vers la plénitude de la vie chrétienne. Le catéchumène, en plus de recevoir l'aide de l'Église, perçoit sa maternelle sollicitude, recevant ainsi des lumières nouvelles pour découvrir la miséricordieuse bonté de Dieu. Les exorcismes ont donc un profond sens théologique, liturgique et pastoral ¹²⁷.

Nous avons aussi signalé que les « reprises traditionnelles » du Gélasien comportaient des blancs importants : ces omissions portent en règle générale sur tous les exorcismes de type imprécatoire.

Il est donc permis de se poser la question de savoir quelle théologie du péché véhicule ce Rituel. Là encore, la réforme liturgique découle de la pensée théologique de Vatican II, et l'on se trouve éloigné, mais non en contradiction, des préoccupations des Pères du Concile de Trente. A notre sens, un certain nombre de points méritent d'être soulignés.

D'abord, pour le dernier Concile, le péché est surtout vu comme un affaiblissement spirituel dont les conséquences sont désastreuses pour l'homme, qu'on le considère individuellement ou socialement ¹²⁸. Ensuite, et en regard de ce premier point, la libération du péché dépend, d'abord et surtout, de la grâce du Christ rédempteur ¹²⁹. La libération « actualisée » du péché

127. J.A. Abad Ibanez, M. Garrido Bonano : *Iniciacion a la liturgia de la iglesia* ; Éd. Palabra, Barcelone, 1988, p. 196. La traduction est nôtre.

128. Constitution *Gaudium et Spes* (2, 13-18, 25, 37, 40-41, 58) ; Décret *Ad Gentes* (8).

129. Constitution *Lumen Gentium* (8), *Gaudium et Spes* (22), *Dei Verbum* (4) ; Décrets *Christus Dominus* (1), *Ad Gentes* (8) ; Déclaration *Nostra aetate* (4).

est œuvre du sacrement de Réconciliation¹³⁰, et il est curieux de constater que pas une fois, à notre connaissance, le Concile ne rappelle directement le lien entre Baptême et pardon des péchés. Comme nous l'avons vu, le Concile préfère une vision plus « positive » du Baptême et c'est dans ce sens que le *Consilium* a travaillé¹³¹.

La doctrine traditionnelle du péché originel n'est certes pas omise par le Concile, mais, ne voulant pas reprendre la doctrine de Trente déjà suffisamment exposée, il a préféré, dans son souci pastoral, en rappeler plutôt les conséquences¹³². Il est notable que l'*Ordo* du Baptême des adultes, à la différence de celui des petits enfants¹³³, ne comporte aucune mention de « péché originel ».

Donc, sans pour autant oublier l'aspect « négatif » du Baptême qu'est la libération du péché, le *Consilium* a préféré mettre clairement en valeur son aspect « positif », dans la ligne que le Concile avait soulignée, à savoir, l'éminente dignité du Baptême.

Une prise en compte de la progression catéchétique

Le Concile Vatican II avait été clair quant à la nécessité de revenir à un *Ordo* du Baptême des adultes

130. Constitution *Lumen Gentium* (11); Décrets *Presbyterorum Ordinis* (5), *Christus Dominus* (30).

131. Les *Praenotanda Generalia*, rappelant la doctrine du Concile de Trente selon laquelle le Baptême est « rémission de tous les péchés » (n° 2), insistent eux aussi sur son aspect positif (n° 3-6). Constitutions *Lumen Gentium* (9, 10-11, 26, 31, 34), *Sacrosanctum Concilium* (14); Décrets *Apostolicam actuositatem* (3), *Presbyterorum ordinis* (12).

132. Constitution *Gaudium et Spes* (13, 22, 25); Décret *Apostolicam actuositatem* (7).

133. Rituel français du Baptême des petits enfants, n° 85.

par étapes¹³⁴. Il avait aussi relevé le fait que la conversion est un itinéraire qui parfois peut avoir des conséquences sociales importantes¹³⁵. Le Rituel rénové se devait donc de prendre en compte ces différentes réalités.

La structure même de la « marche catéchuménale » montre combien on a été sensible aux réalités humaines qui sont sous-jacentes à tout ce processus de conversion et d'initiation.

Cette attitude de profond respect des démarches humaines marquée par l'étape à laquelle se trouve le candidat se traduit dans le Rituel lui-même, y compris dans l'eucologie.

1. Le premier temps, celui du pré-catéchuménat, où les intéressés sont curieusement nommés dans le Rituel latin lui-même *sympathisants*¹³⁶, et qui correspond à une étape catéchétique de l'évangélisation, ne comporte bien évidemment aucun acte liturgique : le « sympathisant », objet d'une évangélisation plus ou moins lointaine, a été sensible au message chrétien. C'est un temps d'approche qui nécessite un grand respect de l'Église vis-à-vis de ceux qui se trouvent dans cette situation, et dont certains, pour différentes raisons, n'iront pas plus loin.

2. Le second temps, celui du catéchuménat, où les candidats sont justement appelés « catéchumènes »¹³⁷,

134. Constitution *Sacrosanctum Concilium* (64, 67); Décret *Ad Gentes* (14).

135. Décret *Ad Gentes* (13).

136. Les *Praenotanda* (n° 12) usent également de guillemets. Ce gallicisme qui fait ainsi irruption dans le latin ecclésiastique exprime bien que l'on a affaire, sinon à une situation nouvelle, du moins à une prise en compte de cette situation de la part de l'Église : c'est là que se situe la nouveauté.

137. Le Code du Droit canonique de 1983 rappelle que les catéchumènes, à la différence des pré-catéchumènes, « sont unis à l'Église qui les considère déjà comme siens » (Canon 206). C'était là aussi répondre à un vœu du Concile (Décret *Ad Gentes*, 14).

TEMPS	ÉTAPES	CÉLÉBRATIONS	NOM
1. Évangélisation	« Précatéchuménat »	(pas de célébration)	« Sympathisants »
PREMIÈRE ÉTAPE			
2. Réception du kérygme	« Catéchuménat »	Rite d'admission Célébrations de la Parole Exorcismes mineurs Bénédictions [Onction]	Catéchumènes
SECONDE ÉTAPE			
3. Maturation de la foi	« Purification » et « illumination »	Rite d'inscription du nom Scrutins Traditions [Reddition — Effetha — Onction]	Appelés ou élus
TROISIÈME ÉTAPE			
4. Réception des sacrements	« Mystagogie »	Célébration des sacrements Célébrations mystagogiques	Néophytes

et qui correspond au stade catéchétique de la réception du kérygme, constitue dans notre Rituel la « Première étape ». Elle est inaugurée par le rite d'admission

(OICA 73-97 & 370-371), avec la première adhésion du candidat, les signations, son introduction dans l'église, et éventuellement le renoncement aux cultes païens et l'imposition d'un nouveau nom ; elle sera ponctuée par des célébrations de la Parole de Dieu (OICA 106-108), les exorcismes mineurs (OICA 109-118 & 373) et les bénédictions (OICA 119-124 & 374), et, si on le juge opportun, une onction avec l'huile des catéchumènes (OICA 130-132).

Les formulaires du rite d'admission se veulent justement adaptés au contexte de foi des nouveaux catéchumènes : ils ont été évangélisés, mais ils n'ont pas encore été instruits. L'Église demande à Dieu de les aider dans le cheminement qu'ils entreprennent.

Prenons pour exemple OICA 95 A ¹³⁸ qui est la prière conclusive du rite d'admission au catéchuménat :

*Dieu créateur de toutes choses
nous te prions très humblement
de regarder avec amour tes serviteurs N. et N. :
rends-les toujours fervents,
joyeux dans l'espérance
et fidèles à te servir.
Fais-leur la grâce de les conduire
au bain de la nouvelle naissance,
pour qu'ils puissent vivre avec tes fidèles
de manière à porter des fruits en abondance,
et obtiennent ainsi les biens éternels que tu as promis.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.*

Nous avons déjà parlé des exorcismes et des bénédictions et il n'est plus nécessaire que nous y revenions.

138. Tant le Gélasien (Ge V, 290) que le Rituel de Paul V (RR 15) placent cette prière après la remise du sel, désormais abandonnée (sauf si elle a une signification culturelle) ou éventuellement substituée par la remise d'un insigne chrétien tel qu'une croix ou une médaille. Le sens premier de cette remise du sel a été l'accueil dans la communauté chrétienne. Dans bien des pays africains, la remise d'eau à boire est un signe d'accueil tout à fait parlant.

3. Le troisième temps, celui de la purification et de l'illumination, où le catéchumène devient « appelé » ou « élu » et qui correspond au stade catéchétique de la maturation de la foi, constitue dans notre Rituel la « Seconde étape », normalement située dans le Carême immédiatement préparatoire au Baptême qui devrait avoir lieu lors de la Vigile pascale. Elle est inaugurée par le rite d'appel décisif (OICA 143-151 & 375), avec la présentation des candidats et l'inscription de leur nom ; elle sera ponctuée par les scrutins (OICA 160-180 & 378-387) et les traditions du symbole et de l'oraison dominicale (OICA 181-192), et éventuellement la reddition du symbole (OICA 194-199), le rite de l'Effétha (OICA 200-202) et une onction avec l'huile des catéchumènes (OICA 206-207).

Pour ce qui est des formulaires, nous avons désormais affaire à des catéchumènes qui se rapprochent de plus en plus de leur Baptême. Le kérygme leur a été annoncé et ils vivent alors un temps intense de leur vie de foi pour s'acheminer jusqu'à la Pâque de leur Initiation. Un élément important est encore à prendre en compte : la communauté des fidèles est désormais participante aux actes liturgiques de cette étape, se montrant une communauté à la fois témoin et accueillante.

Nous ne reviendrons pas non plus sur les scrutins dont nous avons déjà parlé, mais sur le rite de la Tradition de l'oraison dominicale (qui se situe vers la fin du dernier Carême avant le Baptême et toujours après le troisième scrutin) et dont nous donnons en exemple l'oraison conclusive (OICA 192 B)¹³⁹, qui traduit bien le climat de cette phase d'illumination immédiatement antérieure à la réception des sacrements. Évangélisés, convertis et mûris dans leur foi, les élus sont désormais prêts pour la « régénération » :

139. Le Sacramentaire gélasien (Ge V, 409) utilise cette oraison lors de la grande intercession du Vendredi saint, après que le diacre a invité l'assemblée à prier pour les catéchumènes. Le Missel de Pie V (de même que celui de Paul VI) la retiendra également pour la même circonstance.

*Dieu éternel et tout-puissant,
 toi qui as fait grandir ton Église
 en lui donnant de nouveaux enfants,
 augmente en nos catéchumènes l'intelligence et la foi,
 pour qu'en renaissant de la fontaine baptismale
 ils soient mis au nombre de tes fils d'adoption.
 Par Jésus le Christ, notre Seigneur. Amen.*

4. Le quatrième temps, celui de la mystagogie, où le catéchumène, désormais chrétien, devient « néophyte » et qui correspond au stade catéchétique de la réception des sacrements, constitue dans notre Rituel la « Troisième étape », normalement située au Temps pascal qui suit le Baptême. Elle est inaugurée par la réception des trois sacrements de l'Initiation chrétienne (OICA 213-234 & 389) que sont le Baptême, la Confirmation¹⁴⁰ et l'Eucharistie ; elle se poursuivra dans la prédication et la prière tout au long de ce Temps pascal sous des formes variées (OICA 235-239).

Les formulaires de prières prennent en compte désormais le fait que les catéchumènes remplissent toutes les conditions pour être chrétiens ou même qu'ils sont devenus chrétiens. Ce sera le cas de la prière OICA 230¹⁴¹ qui accompagne l'imposition des mains de la Confirmation :

140. Il est tout à fait regrettable qu'en maints endroits on continue à dissocier Confirmation et Baptême dans l'Initiation chrétienne des adultes, la reportant généralement d'un an. Ceci montre bien qu'une réforme liturgique n'est pas toujours accompagnée d'une bonne compréhension de l'esprit qui a présidé à son élaboration et qu'une « conversion » des mentalités est affaire de longue haleine. Tant les *Praenotanda* du Rituel (n° 34) que le Code du Droit canonique (can. 866) n'admettent de dérogation que « si une raison grave s'y oppose ».

141. Cette prière accompagne, dans le Gélisien (Ge V, 451), l'onction épiscopale après le Baptême de la Vigile pascale, elle-même située après l'onction presbytérale post-baptismale. Le Pontifical tridentin de Clément VIII la conservera également pour le sacrement de Confirmation.

Dieu tout-puissant,
 Père de Jésus, le Christ, notre Seigneur,
 tu as fait renaître ces baptisés de l'eau et de l'Esprit,
 tu les as libérés du péché ;
 répands maintenant sur eux ton Esprit Saint,
 donne-leur un esprit de sagesse et d'intelligence,
 esprit de conseil et de force,
 esprit de connaissance et d'affection filiale ;
 remplis-les de l'esprit d'adoration.
 Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

Une chance pastorale

Depuis Vatican II, il devrait être admis par tous que la liturgie est d'abord une démarche pastorale et non un « en soi » qui retomberait vite dans ce rubricisme qui a tué l'esprit liturgique pour soi-disant en préserver la lettre :

Le zèle pour l'avancement et la restauration de la liturgie est tenu à juste titre pour un signe des dispositions providentielles de Dieu sur le temps présent, comme un passage du Saint-Esprit dans son Église ; et il confère à la vie de celle-ci, et même à toute l'attitude religieuse d'aujourd'hui, une empreinte caractéristique¹⁴².

Aussi nous attacherons-nous maintenant à noter les conséquences pastorales de la rénovation du Rituel de l'Initiation chrétienne des adultes, ce qui a été en fait la préoccupation majeure du *Consilium*, dans la ligne même du Concile.

142. Constitution *Sacrosanctum Concilium* (43). Voir encore, dans la Constitution, les n° 33, 41-42, 44-47.

Une pastorale pour les catéchumènes :

Les catéchumènes sont eux-mêmes objet de la pastorale liturgique, puisque ce Rituel a d'abord été conçu pour leur bénéfice spirituel. Deux points nous paraissent surtout dignes d'être soulignés :

1. Le respect d'un cheminement :

Catéchèse et liturgie devraient faire bon ménage, et non point, comme c'est trop souvent le cas, s'ignorer, quand ce n'est pas s'opposer plus ou moins franchement. C'est ainsi que l'on pourrait éviter ces deux écueils fatals que sont, soit une liturgie « à la remorque de la catéchèse » où règnent l'improvisation ou l'invention permanente, même si cela revêt les apparences d'un « respect du vécu », soit une liturgie qui ignore superbement la démarche catéchétique, comme s'il était possible de valoriser le sens du sacré en oubliant le sens de l'humanité dont la pédagogie catéchétique est un aspect¹⁴³.

Comme nous l'avons vu, l'eucologie du Rituel prend en compte les réalités humaines et le cheminement de foi des catéchumènes. On ne gagne pas à brûler les étapes, et la liturgie se devait de respecter un tel parcours spirituel. L'expérience de tous les pasteurs pourrait en témoigner : des catéchumènes en début de catéchuménat n'ont pas du tout l'ouverture d'esprit et l'aptitude pour vivre l'expérience liturgique comme ceux qui sont dans leur ultime préparation ou encore reçoivent les sacrements de l'Initiation.

C'est la raison pour laquelle les démarches liturgiques de la première étape du Rituel sont toutes « privées », c'est-à-dire que la présence de la communauté des fidèles n'est pas requise : il s'agit bel et bien de liturgies à usage exclusif des catéchumènes.

143. A notre avis, les traductions trop « fidèles » au Rituel latin, sans souci d'adaptations aux cultures locales, constituent des portes ouvertes vers toutes les incongruités en matière liturgique.

De plus, le contenu même de l'eucologie reste très « vague » sur le plan théologique, les prières se contentant de demander à Dieu son aide pour que les catéchumènes grandissent dans la foi et accèdent ainsi aux sacrements. Qu'on en juge par la prière OICA 87 A¹⁴⁴ qui accompagne la signation des sens lors du rite d'admission au catéchuménat :

*Dans ta bonté, Seigneur, exauce nos prières
pour ces catéchumènes*

que nous avons marqués de la croix du Sauveur.

Garde-les par la puissance de cette croix :

en persévérant là où ils ont commencé,

en étant fidèles à tes commandements,

qu'ils parviennent à l'illumination

de la nouvelle naissance.

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

On peut ainsi comparer cette prière « des commencements » à n'importe lequel des exorcismes de scrutins pour saisir la grande différence de poids théologique, ou encore à la prière OICA 224¹⁴⁵ qui accompagne l'onction post-baptismale, au cas où le sacrement de Confirmation serait (malheureusement) différé :

Le Dieu tout-puissant,

Père de Jésus, le Christ, notre Seigneur,

vous a fait renaître de l'eau et de l'Esprit Saint,

et vous a donné le pardon de tous vos péchés.

Désormais, vous faites partie de son peuple,

vous êtes membres du Corps du Christ,

et vous participez à sa dignité

de prêtre, de prophète et de roi.

Dieu lui-même vous marque de l'huile du salut

144. Le Sacramentaire gélasien (Ge V, 286) utilise cette prière pour le rite « ad caticumenum faciendum » et le Rituel de Paul V (RR 11) pour les signations.

145. Dans le Sacramentaire gélasien (Ge V, 450) cette prière accompagne l'onction sacerdotale post-baptismale (distinguée de l'onction épiscopale), de même que dans le Rituel de Paul V (RR 41) qui ne connaît d'ailleurs que cette onction.

afin que vous demeuriez dans le Christ pour la vie éternelle. Amen.

2. L'intégration progressive dans la communauté chrétienne : Ce n'est pas une des moindres difficultés pastorales que d'intégrer des nouveaux catéchumènes dans une communauté chrétienne. Il semblerait d'ailleurs que la chose soit plus aisée à réaliser dans les pays de missions que dans ceux de vieille chrétienté, sans doute aussi bien en raison du nombre des catéchumènes dans les premiers que de l'indifférence sociale que connaissent les seconds à l'instar de la société dans laquelle ils sont insérés.

La première étape du Rituel a le souci de créer une « communauté de catéchumènes », autour de leurs pasteurs, de leurs catéchistes et de quelques fidèles bien déterminés, les « répondants »¹⁴⁶. Notre expérience personnelle nous a appris l'importance de cette première étape qu'il faut absolument respecter : des personnes plus ou moins au même point dans la maturation de leur foi doivent pouvoir partager entre elles, et en toute liberté, leurs interrogations, leurs doutes et leurs difficultés, quitte à bénéficier de l'aide de ces chrétiens que nous avons nommés auparavant.

La deuxième étape, si proche de la réception des sacrements, se doit d'intégrer peu à peu les catéchumènes dans la communauté chrétienne qui sera la leur. De là vient la participation des « parrains » et « marraines » qui constituent un accompagnement direct et personnalisé de la part de la communauté chrétienne ;

146. Il serait intéressant de s'attarder sur les diverses catégories d'accompagnateurs que propose le Rituel ; c'est le cas en particulier des « répondants » (en latin *sponsors*), personnages nouveaux dans le Rituel romain, mais qui expriment bien la différence entre ceux qui sont garants du sérieux de la démarche des pré-catéchumènes (les « répondants ») et ceux qui accompagnent de façon personnelle la démarche catéchuménale (les « parrains »). Au Gabon, nous avons eu l'expérience de ces présentations au rite d'admission au catéchuménat faites par le « responsable » de la communauté chrétienne villageoise ou de quartier urbain.

mais il y a aussi la participation de toute la communauté aux grands moments de célébration de cette étape de l'illumination. Les catéchumènes se sentent proches de ces frères chrétiens, même si le temps de l'illumination est aussi celui de la purification. C'est ainsi que les catéchumènes constituent encore un groupe particulier, mais déjà situé au sein de la grande assemblée chrétienne.

La troisième étape est le véritable temps de l'intégration dans les communautés de fidèles dont ils deviennent désormais membres à part entière. Ici encore, il serait intéressant de réviser nos attitudes pastorales pour le temps de la mystagogie et il est tout à fait regrettable qu'il soit trop souvent laissé dans l'ombre, sinon même ignoré. C'est à la communauté tout entière d'aider les néophytes dans cette intégration complète, et c'est bien souvent à ce moment-là que peuvent apparaître des difficultés majeures.

Une pastorale pour les communautés chrétiennes

Justement, une telle communauté doit prendre conscience de sa responsabilité particulière en même temps que de la chance qui est la sienne de vivre avec des catéchumènes.

1. Des communautés responsables :

Une communauté qui vit au contact permanent de catéchumènes sait qu'elle a à remplir une mission spécifique d'accompagnement de ces catéchumènes, même si elle se doit de le vivre dans une certaine discrétion.

C'est d'abord de son sein que sortent les chrétiens qui accompagnent plus directement les catéchumènes, tant les catéchistes que les « répondants » et parrains. Bien des communautés apportent un grand soin aux

choix de ces personnes, même si le prêtre y joue un rôle tout à fait essentiel ¹⁴⁷.

Elle saura aussi qu'elle est la « communauté de référence » pour les catéchumènes surtout lorsqu'il s'agit de communautés villageoises excentrées. Elle essaiera de cultiver le sérieux de sa vie chrétienne, car elle sait que tous ses manquements peuvent être occasions de scandale pour les catéchumènes ¹⁴⁸.

Elle est encore la communauté dans laquelle s'insérera le futur chrétien. Témoin des deuxième et troisième étapes du temps du catéchuménat, elle transmet à ses catéchumènes sa foi (Tradition du Symbole de la Foi) et sa prière (Tradition de l'Oraison dominicale). Ici encore la liturgie devrait soigner ce rôle des communautés, non seulement parce que cela correspond à la réalité sociologique, mais aussi pour les aider à grandir elles-mêmes dans le sens de leur responsabilité ecclésiale.

2. Des communautés ressourcées :

Saint Augustin le disait déjà dans ses catéchèses mystagogiques, une communauté qui accompagne des catéchumènes est en perpétuel ressourcement spirituel sur ce qui est la base de sa propre vie chrétienne, à savoir les sacrements de l'Initiation chrétienne.

Revivre régulièrement lors de Vigiles pascales des Baptêmes d'adultes ne peut pas ne pas avoir d'incidence sur la vie religieuse d'une communauté chrétienne : régulièrement elle est confrontée à la radicalité de son

147. Au Gabon, le catéchiste est certes issu de la communauté (terme à prendre au sens très large : ensemble de toute la mission, sinon même du diocèse), mais il est nommé par les prêtres (et le conseil pastoral) et « envoyé en mission » par son évêque, après avoir reçu une formation adéquate ; il est du reste salarié. Le « responsable de communauté » (villageoise ou de quartier urbain) est librement choisi par l'ensemble des chrétiens, pour ses qualités de leader aussi bien que pour son exemplarité de vie chrétienne.

148. Il n'a pas été rare que des responsables de communauté nous aient invité à « excommunier » des chrétiens en alléguant comme motif le « scandale » vis-à-vis des catéchumènes.

propre engagement baptismal. Une Vigile pascale avec de tels Baptêmes, de même que le Carême qui la précède, non seulement sont plus signifiants sur les plans théologique et liturgique, mais ils sont aussi plus enrichissants sur le plan de la pastorale de toute la communauté chrétienne.

Lorsqu'en Europe, par exemple, une communauté chrétienne a la chance de pouvoir accompagner un ou plusieurs catéchumènes, elle sait le reconnaître. On comprendra donc facilement que les communautés chrétiennes qui vivent en permanence cette réalité bénéficient en fait de l'opportunité d'un ressourcement spirituel quasi permanent, et cela sur un axe majeur de leur être chrétien, leur incorporation au Christ et à l'Église.

Une pastorale pour les pasteurs

Enfin, nous nous hasarderons à dire que l'accompagnement de catéchumènes de la part des pasteurs est aussi une chance pour eux-mêmes.

D'abord, à titre personnel, côtoyer des personnes qui vivent intensément la fraîcheur de la Bonne Nouvelle, en découvrent la richesse en même temps que les exigences, a bien évidemment un retentissement sur le propre cheminement personnel du prêtre. Un évêque missionnaire, maintenant retiré en France, nous redisait récemment combien lui manquait la présence de catéchumènes.

Ensuite, la pratique régulière d'un Rituel tel que celui du Baptême des adultes devrait amener les pasteurs à une réflexion sur les sacrements de l'Initiation chrétienne. C'est ainsi que la pastorale des Baptêmes de petits enfants ou la préparation des enfants d'âge scolaire à la réception de l'Eucharistie se ressentiront obligatoirement de la proximité de catéchumènes adultes.

L'histoire des sacrements nous apprend comment la disparition de Baptêmes d'adultes en Occident a contri-

bué à dénaturer le Rituel lui-même. Même si le fait que nos pays de vieille chrétienté connaissent actuellement des Baptêmes d'adultes est en lui-même le signe inquiétant que la supposée chrétienté occidentale s'est sérieusement effritée, peut-être pourrions-nous dire, en conclusion, que ceux-ci peuvent être une chance d'enrichissement spirituel pour des communautés et des pasteurs trop installés dans leurs certitudes chrétiennes.

Au terme de cette étude, notre pensée retourne auprès de ces groupes de catéchumènes avec lesquels il nous a été donné de partager quelques années de notre vie sacerdotale. Si le catéchuménat est une tâche difficile parce qu'elle nécessite patience, assiduité dans l'effort, compétences catéchétique et liturgique, il reste qu'il constitue une chance pour les communautés chrétiennes à qui il est donné de le vivre.

Évangéliser et être évangélisé vont de pair : ceci, bien des pasteurs le reconnaissent volontiers. Préparer et accompagner des catéchumènes vers la piscine baptismale c'est aussi enrichir sa vie spirituelle de toutes les harmoniques de son propre Baptême.

Dieu de miséricorde infinie, tu ranimes la foi de ton peuple par les célébrations pascales : augmente en nous ta grâce pour que nous comprenions toujours mieux quel Baptême nous a purifiés, quel Esprit nous a fait renaître, et quel sang nous a rachetés ¹⁴⁹.

Jean-Pierre GAILLARD

149. Prière d'ouverture du deuxième dimanche de Pâques.